Un pays qui ne veut plus des hommes de foi, va aux hommes de loi, en attendant qu'il aille aux hommes sans foi ni loi. (Guizot)

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

[illegible] qu'un peuple n'est en- [illegible] que dans son territoire, i[illegible]est que vaincu; mais s'il s[illegible]sse envahir dans sa lan- [illegible]il est fini. (Bonald)

25ième Année PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 12 juin 1935 15

"Veilleur, qu'aperçois-tu dans la nuit ?"

Des milliers de chômeurs et grévistes s'acheminent vers Ottawa. L'armée des marcheurs est partie de Vancouver. L'on sait les difficultés des mutinés des chantiers de secours de la Colombie et leurs agissements dans les villes.

Quels que soient les torts ou du provincial ou du fédéral, qui se sont relancé la balle, il est un fait indéniable: les autorités ont été inférieures à la tâche; elles n'ont pas eu l'unité de vue et d'action capable de mâter à son origine un mouvement d'insurrection qui va faire traînée de poudre d'une extrémité à l'autre du Canada.

Quels que soient, d'un autre côté, les griefs des marcheurs, dont quantité d'entre eux ont conscience de manifester pour la justice, il est indubitable que des agitateurs communistes ont monté le coup. Voici ce que disait récemment en Chambre M. Bennett:

"Les sociétés communistes du Canada proclament que c'est une grande victoire de leur part que ces hommes se dirigent vers l'Est. Je n'ai nul besoin de dire que plusieurs sociétés communistes, sous diverses étiquettes, ont fait des tentatives pour entrer en pourparlers avec le gouvernement et que nous avons décliné toute invitation."

Le maire de Vancouver, M. McGeer, ajoutait:

"Il n'est pas du tout impossible que des puissances d'argent internationales soient au fond des agitations communistes. La participation communiste était évidente, a-t-il déclaré, par exemple dans la grève des débardeurs."

Inutile de nous leurrer, nous sommes en face de l'action néfaste du syndicalisme révolutionnaire dans les chantiers de secours, les mines et autres industries où la tâche est lourde et les salaires relativement peu élevés.

Les agents communistes se glissent, revêtus de la vareuse du marin ou de la salopette du mineur, au sein de ces masses ouvrières jusque-là satisfaites de leur sort. Lentement, ils observent, saisissent les occasions d'un surcroît de travail momentané, d'une petite querelle, d'un malentendu passager avec le contre-maître pour mettre dans la tête d'ouvriers colères la semence de la grève qui portera ses fruits tôt ou tard. Peu à peu des indices de mécontentement se dessinent, la besogne ne va plus aussi rondement, les chansons qui marquaient la cadence des piques cessent, des groupes trompent la surveillance du maître et tiennent des propos révolutionnaires, la division s'accentue entre les diverses équipes, les organisateurs n'attendent qu'une mise en demeure de l'autorité pour saboter l'outillage et organiser la grève générale.

C'est la genèse de tous les mouvements communistes. Celui dont nous sommes témoins, actuellement, n'a pas originé autrement. Il se différencie des autres mouvements, dont nous avons été victimes depuis ces dernières années, non pas dans sa nature ou sa procédure, mais dans son envergure. Déjà, en voyant s'apprêter les groupes des autres chantiers de secours et des chômeurs urbains à emboîter le pas avec les marcheurs de Vancouver, les directeurs des organisations ou cellules communistes chantent victoire. Ils y voient un triomphe sans précédent. La révolution va bien, tout est pour le mieux: le baromètre communiste monte graduellement. Progrès lents, mais progrès sûrs, clament-ils. "Nous savons que la route qui mène au pouvoir sera longue, dit Tim Buck, et dans ce pays notre travail fait juste de commencer, mais la multitude des petits courants de l'action radicale dispersés, est concentrée grâce à l'effort de cohésion dans l'immense lit d'un mouvement révolutionnaire. Ce n'est pas pour toujours que nos grands mouvements seront confinés aux grèves et aux élections; les questions politiques de demain subiront fortement l'influence de grèves politiques... Lorsque nous aurons mis en branle les grèves politiques, la grève générale sera l'affaire d'un geste. Et la grève générale durant une crise politique c'est la porte ouverte à la révolution."

La grève générale, les agents de Moscou ne sont-ils pas en train de l'organiser dans le mouvement des marcheurs de la faim qui gagnera les masses ouvrières fortement torpillées par les idées radicales. La crise politique n'existe-t-elle pas ou du moins n'est-elle pas imminente. N'a-t-on pas attendu trop longtemps pour mettre en vigueur une véritable législation sociale, qui n'est encore qu'à l'état embryonnaire. N'est-ce pas M. Stevens qui s'écriait l'autre jour: "Mais montrez-moi donc un effort sincère, en ces cinq dernières années, pour utiliser le crédit et la richesse de la nation pour le bien-être du peuple. La fonction du gouvernement n'est pas seulement de protéger la vie et la propriété du peuple. Il se doit aussi de mettre fin aux abus qui pressurent la population sans défense."

Ces paroles indiquent l'inefficience d'un gouvernement qui n'a su résoudre les problèmes nouveaux posés par la dépression. Il a marché en tâtonnant vers une issue qu'il n'a pu découvrir dans la nuit de la confusion des systèmes et des idées. Une autorité, la plus grande au monde, a placé le problème sous son vrai jour et lui a trouvé l'unique solution. Pourquoi nos législateurs l'ont-ils ignorée? Au lieu de s'agripper aux suggestions plus ou moins sûres d'une doctrine économique boiteuse, que nos dirigeants n'ont-ils fait l'expérience des principes de l'encyclique "Quadragesimo anno" qui dénonce le socialisme et le communisme, doctrine de haine, de lutte de classes, de négation du surnaturel et de tyrannie, et trace les cadres d'une restauration sociale capable de ramener l'ordre et la paix et partant la prospérité et le bonheur des peuples.

Si nous ne voulons pas que l'étendard rouge, surmonté de la faucille et du marteau, se hisse un jour sur la colline d'Ottawa, il faut de toute nécessité, quel que soit le parti au pouvoir, que l'on revienne à une politique plus chrétienne. Elle seule assouvira la faim et distribuera plus équitablement l'immense richesse de notre pays; elle seule dirigera sagement nos législateurs; elle seule dictera justice et charité aux patrons; elle seule calmera les foules en leur inculquant la vérité salutaire que la richesse ne fait pas le bonheur et que la divine Providence a voulu qu'il y ait des degrés et des distinctions dans la société comme dans la nature...

Entre-temps on ferme les yeux à la lumière et on marche d'un pas mal assuré vers un but indécis, tandis que les puissances du mal, qui travaillent dans les ténèbres, comme le hibou chasse la nuit, ont accompli leur oeuvre avec efficacité dans l'intelligence des foules inquiètes et désemparées, faute de guides pour les orienter à la croisée des systèmes et des idées.

"Veilleur, qu'aperçois-tu dans la nuit?" Et Jean Guiraud de répondre: "Ce que le veilleur aperçoit, c'est le danger de l'heure présente, qui est moins la vigueur de l'attaque que la faiblesse de la défense. Contre les microbes virulents, notre corps social manque de réaction. Or, lorsque l'on dit d'un malade qu'il ne réagit plus, il est près de la mort."

Ce que le veilleur aperçoit, en notre pays, c'est l'indécision de nos politiques en face du chômage, du tripotage malhonnête des barons de la haute finance, des agitateurs communistes qui fomentent la révolution au sein de nos populations, surtout des immigrés, du marasme de la classe agricole qui besogne dur pour produire à perte...

Il est temps plus que jamais que nos législateurs sortent de leur torpeur et nous donnent une véritable doctrine sociale, afin de rassurer les coeurs et les intelligences qui tournoient sur les bords de l'abîme creusé par les associations ouvrières communistes.

Joseph VALOIS, O.M.I.

Souvenir de Vimy, par un sculpteur canadien



A la mémoire de l'héroisme des soldats canadien[illegible] le 12 avril 1917, s'emparèrent définitivement de Vimy.

Dans le médaillon, le sculpteur canadien, Walter [illegible]rd qui a conçu ce magnifique monument commémoratif de haute inspiration.

Baldwin, premier ministre d'Angleterre

LONDRES. — Stanley Baldwin, qui a déjà été deux fois premier ministre de Grande-Bretagne, a accepté de nouveau ce poste du Roi Georges V, à la suite de la démission du premier ministre MacDonald. Ce dernier a recommandé au roi de choisir M. Baldwin pour lui succéder. Le fils de MacDonald, Malcolm, serait secrétaire des colonies dans le futur cabinet.

LE MINISTERE

Voici les noms des membres du nouveau cabinet anglais: premier ministre et premier lord du trésor, Stanley Baldwin; lord-président du conseil, Ramsay MacDonald; secrétaire des affaires domestiques, Sir John Simon; lord chancelier, Lord Hailshom; chancelier de l'Echiquier, Neville Chamberlain; secrétaire des affaires étrangères, Sir Samuel Hoare; lord du sceau [illegible]rivé, et chef de la Chambre des Lor[illegible]s, le marquis de Londonderry; mi[illegible]stre de la guerre, lord Halifax; s[illegible]crétaire pour les dominions, J.-H. Thomas; ministre de l'aviation, s[illegible] Philip Cubliffe-Lister; secrétair[illegible] pour l'Inde, le marquis de Zetlan[illegible]; secrétaire pour l'Ecosse, Sir [illegible]rey Collins; ministre des colon[illegible] [illegible]alcol[illegible] MacDonald; président du Board of Trade, Walter Runciman; premier lord de l'amirauté, Sir Bolton Eyres-Monsell; ministre de la santé, Sir Kingsley Wood; président de la commission de l'instruction publique, Oliver Stanley; ministre de l'agriculture, Walter-E. Elliott; premier commissaire des travaux, William Ormby-Gore; ministre sans-porte-feuille pour les affaires de la Société des Nations, Anthony Eden.

MM. Flandrin, Herriot et Piétri font partie du nouveau cabinet Laval

Le nouveau ministère comprend cinq membres qui n'ont appartenu ni au cabinet Bouisson ni au cabinet Flandin

PARIS. — Depuis la chute du Cabinet Flandin, deux ministères sont tombés: celui de Bouisson et de Piétri. Laval, qui avait auparavant échoué, a réussi a formé un cabinet et à obtenir certains pouvoirs pour sauver le franc.

Voici les membres du nouveau cabinet:

Premier ministre et ministre des affaires étrangères, Pierre Laval (sans affiliation de partis); ministres d'Etat, Pierre-Etienne Flandin républicain de la gauche, Edouard Herriot, radical socialiste, Louis Marin, fédération républicaine; justice, Léon Bérard, union républicaine; finances, Marcel Régnier, démocrate de gauche; guerre, le colonel Jean Fabry, républicain de gauche; marine, François Piétri, républicain de gauche; aviation, le général Victor Denain, sans affiliation de partis; commerce, Georges Bonnet, radical socialiste; intérieur, Joseph Paganon, radical socialiste; colonies, Louis Rollin, républicain du centre; communications, Georges Mandel, indépendant; travail, Ludovic-Oscar Frosard, socialiste; hygiène, Ernest Lafont, socialiste français; instruction publique, Philippe Marcombes, radical-socialiste; agriculture, Pierre Cathala, républicain de gauche; marine marchande, Mario Roustan, radical socialiste; pensions, Henri Maupoil, radical socialiste; travaux publics, Laurent Eynac, radical de gauche.

Peu de ministres du Cabinet Bouisson font partie du nouveau gouvernement. Herriot et Marin sont encore ministres d'Etat et Flandin a suivi leur exemple. Piétri et le général Denain sont encore ministre de la marine et de l'aviation respectivement. Louis Rollin, ministre des colonies et Georges Mandel, ministre des communications, sont les seuls autres ministres qui ont conservé leurs portefeuilles.

Cinq membres du nouveau Cabinet n'appartenaient ni au Cabinet Bouisson ni à celui de Flandin. Ce sont MM. Bonnet, Bérard, Marcombes, Maupoil et le colonel Fabry.



Après la défaite de Flandin, Fernand Bouisson, photographié ici, a tenté de former un cabinet. Son ministère ne dura que quelques jours.

ACTUALITE

Mort de Mgr Cherrier

WINNIPEG. — Monseigneur Alphonse Cherrier, vicaire général de l'archidiocèse de Winnipeg, est décédé samedi dernier à l'hôpital, après une longue maladie. Il était âgé de 86 ans.

LE BARON BYNG EST DECEDE

IL FUT COMMANDANT DU CORPS EXPEDITIONNAIRE CANADIEN

THORPE-LE-SOKEN, Angleterre. — Le vicomte Byng de Vimy, premier commandant de la légion canadienne dans la Grande Guerre et ancien gouverneur général du Canada, est mort le 6 dernier, à l'âge de 72 ans.

L'ELECTION DU PAPE

CITE VATICANE. — Le journal "Popolo di Roma" affirme que la discipline de l'élection du pape serait modifiée de manière à étendre le droit de vote aux patriarches du rite oriental. Il ajoute que cette modification préluderait à une autre, en vertu de laquelle tous les archevêques auraient droit de participer à l'élection du pape.

Des prélats disent qu'il est depuis longtemps question de modifications de cette nature, mais que rien n'indique une décision prochaine.

Lettre de Saskatchewan

Vonda, (Sask.)
ce 3 juin 1935

A nos frères de l'Est,

La fin de la présente semaine verra nos écoliers de langue française se grouper pour passer leur examen annuel de français.

Ordinairement, le samedi est un jour de congé. Le samedi, 8 juin, ne le sera pas pour eux, et pour eux seuls. Car impossible d'assigner à l'examen de français un autre jour de la semaine. La loi n'a pas prévu la chose. Chacun des cinq autres jours est donc sacré: malheur à qui en distrairait plus d'une heure en faveur du français. Or, il faut plus d'une heure, il faut au moins une demi-journée, pour les plus jeunes, une journée entière pour les plus avancés.

Nos quelque 2500 écoliers n'auront donc pas congé samedi de cette semaine. Qu'on n'aille pas croire, cependant, que ces écoliers se rendront en rechignant au lieu indiqué pour l'examen. Oh non! Cela peut arriver les jours ordinaires. Non point le jour d'examen de français! Au contraire!

Il faut voir la hâte, l'enthousiasme de nos chers jeunes sur les routes de campagne, et les rues de nos villages ce jour-là! On dirait qu'ils vont à une fête! Et leur joie est communicative. Tout le monde en est.

Ces chers enfants! Ce n'est pas insouciance ni défaut d'appréhension, allez! Tous savent que l'heure parcimonieuse de chaque jour a maigrement contribué à leur instruction française. Ils n'ignorent pas non plus que l'examen sera dur, parce que le Comité qui l'a préparé vise haut. Et il ne sera pas question de manque d'honnêteté. Les règlements sont impitoyables. Plusieurs échoueront, peut-être, quitte à se reprendre l'an prochain.

Non, leur enthousiasme n'est pas insouciance, mais bonheur, inconscient peut-être, mais réel, de poser un geste inhérent à la conservation de leur mentalité canadienne-française. Un peu aussi, sans doute, de quelque chose de cet esprit de bravade qui est si français: "on ne veut pas décongestionner le programme, l'horaire, la routine scolaire pour faire une place honorable à notre langue? On nous assimile à ceux dont la langue maternelle est l'anglais, à ceux qui se contentent d'une seule langue? Et bien, nous témoignerons que nous sommes de taille! Aujourd'hui, nous passerons notre français. Et demain, nous disputerons à nos camarades d'une seule langue le rang d'honneur sur leur propre terrain!"

Voilà à peu près l'idée que nos écoliers se font de l'examen qu'ils auront à subir le 8 juin et l'esprit qui les animera en ce jour. J'en ai recueilli l'expression, depuis quelques années, parfois et par fragments sur leurs propres lèvres, mais toujours et surtout sur leurs physionomies. Et j'en ai été délicieusement fier. Fier jusqu'aux larmes. Oh! si quelques-uns de nos frères de l'Est pouvaient se transporter ici un de ces samedis annuels et jouir du spectacle!

C'est dire que malgré tous les obstacles opposés à l'épanouissement

(Suite à la page 2)

Un Office du grain

Par cet organe, le gouvernement acquiert le monopole de l'achat et de la vente du blé --- La nouvelle loi mettrait fin aux ventes à terme du "Grain Exchange de Winnipeg"

FORTES PENALITES POUR VIOLATION DE LA LOI

OTTAWA. — Le premier ministre R. B. Bennett a proposé à la Chambre, lundi dernier, de nouvelles méthodes pour disposer de l'excédent du blé canadien.

Il a présenté une résolution préparatoire à un bill destiné à instituer un Office du grain (grain board). Cet Office contrôlera le grain dans l'exportation et le commerce interprovincial.

Tous les élévateurs sous contrôle

La mesure placerait tous les élévateurs de grains, dans les quatre provinces de l'Ouest, sous le contrôle exclusif de l'Office du grain.

Le bill est considéré comme devant mettre fin aux ventes à terme qui se pratiquent actuellement au "Grain Exchange" de Winnipeg.

L'Office aura presque le monopole du commerce du blé interprovincial et de l'exportation.

Vu l'entente des partis, le bill est renvoyé au comité de la Chambre pour être étudié plus à fond.

On créérait une Commission de trois membres, qui seraient aidés d'un comité aviseur dont la majorité serait composées de producteurs, immédiatement le bill passé et paraphé de la sanction royale.

Si l'Office exerce tous les pouvoirs que lui donne le bill, les seules opérations que pourrait faire un producteur seraient les ventes directes à la minoterie locale ou le transport du champ à l'Office de livraison pour exportation.

Quant à la légalité constitution-

(Suite à la page 2)

Le Canada et les appels à Londres en matière criminelle

Confirmation des clauses du Code Pénal

Un important jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Grande-Bretagne

LES PLAIDOIRIES

Un autre jugement autorise le Libre-Etat d'Irlande à interdire tout appel

STATUT DE WESTMINSTER

LONDRES. — Le comité judiciaire du Conseil Privé a rendu deux jugements, dont l'un accorde au Canada le droit d'interdire les appels à ce Conseil en matière criminelle et l'autre accorde au Libre-Etat d'Irlande le droit d'abolir ces appels en toute circonstance.

Lord Sankey, lord-chancelier, a prononcé les jugements, à la suite de plusieurs mois de plaidoiries devant le comité judiciaire du Conseil Privé.

Cette décision confirme les clauses actuelles du code pénal du Canada, qui ne reconnaît pas le droit d'appel en matière criminelle.

Pour ce qui est du Libre-Etat, il est stipulé que ce pays, depuis l'adoption du statut de Westminster, qui reconnaît formellement le droit d'autonomie et l'égalité des parlements des dominions avec celui du Royaume-Uni, a le droit de rejeter tout article de l'ancienne constitution du Libre-Etat d'Irlande qui revendique le droit d'appel au Roi.

Le Conseil Privé rejeta d'abord la pétition de la British Coal Corporation de Québec, qui demandait le droit d'appel spécial d'un jugement d'un tribunal de Québec condamnant cette corporation et d'autres à la suite d'une accusation de combine illégale pour maintenir les prix. En second lieu, le Conseil a rejeté la pétition de demande d'appel contre un jugement d'un tribunal du Libre-Etat, demande faite en vue d'établir une cause-type.

Ces deux pétitions ont été regardées comme analogues par les juges pour ce qui est du droit d'appel des dominions autonomes. Le Canada conserve cependant le droit d'en appeler à Sa Majesté en toute matière qui n'est pas purement criminelle.

Dans le jugement concernant la province de Québec, il est dit: L'appel, s'il est accordé, sera un appel d'un jugement d'un tribunal canadien en vue de détruire ou d'altérer l'ordre du tribunal canadien. Si l'appel est accordé, l'ordre du tribunal canadien sera réformé. En pareil cas, l'appelant et le défendant doivent être des sujets canadiens ou des personnes sous la juridiction des tribunaux canadiens. De tels appels (criminels) regardent essentiellement le Canada. Depuis le statut de Westminster, les juges ne voient pas de raison valide pour que ce droit d'appel ne soit pas réglé par le parlement canadien. Il n'est ni nécessaire ni désirable de rendre une décision pour ce qui regarde les causes civiles. Pour toutes ces raisons, les juges sont d'avis que la demande de droit d'appel soit rejetée.

QUEBEC. — La pétition de la British Coal Corporation, refusée par le Conseil Privé d'Angleterre, demandait le droit d'appel contre une décision rendue, il y a plus d'un an en Cour du Banc du Roi de Québec par le juge Wilfrid Laliberté. Le jugement imposait des amendes totales de trente mille dollars à cinq compagnies de charbon trouvées coupables de violation de la loi fédérale des combines.

Voir page 7, l'itinéraire de la "Tournée"

Lettre....

(Suite de la 1ère page)

de l'élément français dans l'Ouest depuis la fondation des provinces, nous tenons bon. Et jamais nous ne lâcherons!

Mais nous avons besoin pour cela de l'aide de nos frères de l'Est.

Tous savent la nature des obstacles à surmonter. Les historiens de l'Ouest contemporain, les pèlerins-mendiants qui périodiquement sont allés en notre nom tenir le Québec au courant, la voix de nos journaux, ont tour à tour affirmé cette grande vérité: les groupes français de l'Ouest forment une colonie du bloc québecquois. Une colonie saine sans doute, mais qui s'étiolerait sans le soutien de la métropole. Une colonie qui grandira avec l'aide de Québec. Rien d'utopique en cela. Car si les Canadiens français de l'Ouest ont contre eux l'élément disparate qu'a engendré et que nourrira encore l'immigration, ils ont pour eux le désir tenace de vivre et l'apport providentiel d'un passé qui n'a rien perdu de son suc fécond.

L'Association Catholique Franco-Canadienne table sur ces richesses quand elle poursuit son oeuvre d'instruction française. Mais elle table aussi sur l'appoint de l'Est.

Pour maintenir et faire progresser notre examen de français, nous avons besoin de ressources. Chaque année des sommes considérables y sont engagées: organisation, correspondance, papeterie, etc.

Dans le passé, plusieurs nous ont donné le nécessaire et par là même nous ont permis d'aller de l'avant. Nous avons le ferme espoir que cette année encore, ils ne nous oublieront pas.

D'autres, qui sans doute ne connaissaient pas nos besoins, seraient maintenant heureux de contribuer. C'est à tous que nous nous adressons. Qu'ils nous envoient ce qu'ils peuvent. D'avance nous les en remercions et les assurons que la plus petite somme se convertira ici en oeuvre efficace d'expansion canadienne-française.

POUR L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO-CANADIENNE.

Le président,

L'abbé Maurice Baudoux.

Prière de faire les remises payables à l'Association et les envoyer au Secrétariat de l'A.C.F.C., Vonda, (Sask.)

---:::---

ENCORE NOTRE EXAMEN

La lettre qui suit a été envoyée, pour reproduction, à tous nos journaux de l'Est.

Qu'on veuille bien la lire... et conclure:

1.—Que nous serions bien injustes de demander du secours aux autres et de rester nous-mêmes les bras croisés;

2.—que, par conséquent, nous devons TOUS faire notre part.

Or, TOUS l'ont-ils fait?

Non! Les listes publiées par le "Patriote" témoignent de certains et louables efforts. Elles montrent surtout que les moins fortunés ont été les plus généreux, sauf exceptions évidemment. ....

3.—qu'il est encore temps de donner, mais grand temps, par exemple;

4.—et donc, qu'il faut donner, ET DE SUITE.

—M.B.

---:::---



Un Office....

(Suite de la 1ère page)

nelle de cette mesure, elle serait contenue dans la Loi du grain de 1927 qui stipule qu'un élévateur à grain ou un entrepôt "est opéré pour l'avantage général du Canada".

La première mesure du genre

L'adoption d'une pareille loi serait la première mesure du genre entreprise par le gouvernement de sa propre autorité pour contrôler l'achat et la vente du grain.

Les activités des élévateurs en dehors de la juridiction de l'Office, sans une autorisation officielle, constitueraient une contravention à la loi passible d'une forte pénalité.

Il serait défendu aux compagnies de transport de faire affaires avec les élévateurs qui auraient ainsi violé la loi.

La loi fonctionnera sous la direction du ministre du commerce et le ministre des finances aura l'autorisation de garantir les prêts des banques à l'Office. Le producteur livrera son blé de la façon habituelle avec paiement initial et certificat de participation qui lui assurera une part au pro rata dans la distribution de recettes de la vente après déduction des dépenses.

La loi sera inscrite dans les statuts sous le titre: La loi de l'Office du blé canadien de 1935. "The Canadian Grain Board of 1935".

Les commissaires de l'Office demeureront à leur poste aussi longtemps qu'ils se conduiront bien et seront amovibles pour cause. Ils se retireront à l'âge de 70 ans. On ne spécifie pas les salaires. Les quartiers généraux seraient établis à Winnipeg.

Entraîneurs des soldats abyssiniens



Le major Polet, à gauche, et le major Wagner, deux Belges, entraîneurs modernes de l'armée abyssinienne.



"Qui donc mène en ce pays?"

DISCOURS DE M. STEVENS

L'ancien ministre du commerce préconise le reboisement pour régulariser le débit des cours d'eau, la construction des logements salubres et engage le public à boycotter les marchandises des "sweat shops" Que fait-on à Ottawa?

MONTREAL. — M. H. H. Stevens, ancien ministre fédéral du commerce, a parlé à l'école Bannantyne, à Verdun.

M. Stevens déclare au début de son discours qu'il parlera surtout de restauration économique et de réformes. Il faut, dit-il, passer des paroles aux actes; il faut remplacer "l'espoir en des temps meilleurs" par la réalité.

On crie partout qu'il faut laisser agir les lois naturelles de l'offre et de la demande, laisser faire, laisser passer, ne pas intervenir dans leur fonctionnement normal. Mais c'est une théorie dont on ne s'occupe que lorsqu'elle fait l'affaire.

Car en vertu de cette loi de l'offre et de la demande, il faut bien constater qu'il y a une demande générale, motivée par un besoin urgent, pour des logements salubres au Canada. Il y a l'offre des ouvriers, architectes, matériaux, etc. Mais ceux qui contrôlent le crédit de la nation l'empêchent de fonctionner.

Mais si les douze ou quinze magnats qui contrôlent la finance et le crédit au Canada, veulent garder leur hégémonie, qu'ils nous trouvent alors une solution.

De même, on devrait procéder au reboisement de nos forêts dans le nord pour assurer le débit normal des rivières. Ainsi on note une baisse alarmante dans le niveau du Saint-Laurent et de l'Ottawa. Cette baisse est due au déboisement des forêts qui jusqu'ici régularisaient l'alimentation des cours d'eau. Mais on ne fait rien pour remédier à la situation. On pourrait mettre 10,000 hommes au travail et reboiser sans délai.

On dira qu'il est impossible de trouver l'argent. Mais combien le gouvernement dépense-t-il chaque année pour nourrir, loger les chômeurs, et pour les garder dans l'oisiveté.? Le Canada dépense ainsi des sommes fabuleuses annuellement, sommes qui employées à des travaux donneraient un rendement économique important, sommes qui au lieu de dévaloriser le crédit du pays le soutiendraient.

L'OR

M. Stevens fait remarquer qu'à la conférence internationale de Londres, les nations favorables à l'étalon-or, ont décidé de réduire la couverture-or des billets de 25%. Si le Canada suivait cet exemple il pourrait émettre $100,000,000 de papier-monnaie en toute sécurité. En plus, le Canada au lieu d'exporter pour $100,000,000 d'or par an, comme il le fait actuellement, pourrait le garder et le faire servir comme couverture à d'autres émissions de papier-monnaie.

Car il faut à tout prix mettre fin au régime dévastateur des secours directs, régime ruineux et néfaste. Et c'est pourquoi les gouvernements doivent s'intéresser à des travaux publics urgents: reboisement pour rétablir la régularité du débit des cours d'eau, construction de logements salubres, disparition des passages à niveau, etc. Ce serait plus intelligent que l'entretien des camps de chômeurs, qui sont des foyers de démoralisation.

Que fait le gouvernement?

Le pays est riche et cependant 1,300,000 personnes y vivent sous les secours directs. "On m'accuse d'être radical, d'être dangereux et on a juré ma perte. Mais montrez-moi donc un effort sincère, en ces cinq dernières années, pour utiliser le crédit et la richesse de la nation pour le bien-être du peuple. La fonction du gouvernement n'est pas seulement de protéger la vie et la propriété du peuple. Il se doit aussi de mettre fin aux abus qui pressurent la population sans défense".

M. Stevens rappelle le travail fait par le comité d'enquête des onze sur les abus commis dans le commerce et l'industrie.

"On avait formellement promis, déclare M. Stevens, d'adopter d'urgence des lois jugées nécessaires. Lorsque furent faites ces intéressantes promesses, on ne s'inquiétait guère de la constitution. Mais une fois le travail du comité d'enquête terminé, on a voulu considérer le document du rapport comme une chose incompréhensible, une chose tabou dont il fallait oublier jusqu'à l'existence. J'espère que, en toute bonne foi, ces lois seront adoptées avant la fin de la session actuelle. Mais j'ai peur que cette bonne foi soit trompée.

M. Stevens cite alors de nombreux cas d'exploitation éhontée sur les ouvriers, cultivateurs, etc.

Qui donc mène en ce pays?

'Alors si l'on veut protéger ces pauvres gens, il paraît que la constitution ne nous le permet pas? Qui donc mène en ce pays si le gouvernement doit céder aux exigences insolentes de la haute finance et de l'industrie? Si le gouvernement n'agit pas, je n'hésite pas un seul instant, en prenant toutes mes responsabilités, à vous engager, Messieurs, à vous inciter, Mesdames, au boycottage de tous ces magasins où se débitent les marchandises produites dans les "sweatshops".

"Chaque fois qu'un gouvernement, sous le règne de la démocratie, est intervenu dans le domaine de la haute finance, pour l'aider dans les moments difficiles, on s'est tu sur la constitutionnalité de ces interventions; mais lorsqu'il s'agit de dénoncer les erreurs et les abus de la finance et de l'industrie pour accorder une protection nécessaire, indispensable aux ouvriers qui composent la masse du peuple, on crie partout: "Hands off! la constitution ne permet pas cela."

"L'objection de l'inconstitutionnalité des réformes que je prêche n'en est pas une. Si la constitution canadienne ne nous donne pas le droit de punir les gens qui exploitent le peuple de si honteuse façon, en payant des salaires ridiculement bas et en obligeant les employés à travailler dans des conditions qui sont une disgrâce pour le pays, alors il est temps que nous accordions une autre interprétation à la constitution.

M. Stevens dit qu'il appuiera tout mouvement qui exécutera les réformes de restauration économique qui s'imposent.

Ces attaques

Il parle ensuite des attaques dirigées contre lui. "Ces attaques qui concernent certains faits de ma vie privée, je les ai réfutées dès 1926. Cela n'a aucune importance. On me considère dangereux pour la finance; voyez-vous, il faut à tout prix et par n'importe quel moyen, m'abattre. Cela ne m'émeut point. Ma modeste personne compte pour peu; si je parviens à améliorer quelque peu la condition des ouvriers, si je parviens à obliger l'industrie à prendre ses responsabilités morales et matérielles en même temps que ses profits de 80 et 100%, je me considérerai satisfait du devoir accompli.

CA ET LA

LE "NORMANDIE" VILLE FLOTTANTE

NEW-YORK. — Le Normandie, le plus grand vaisseau du monde, est une véritable ville flottante. Il jauge 79,280 tonneaux bruts, soit plus de 22,000 de plus que tout autre navire de passagers. Sa longueur est de 1,029 pieds, soit 17 pieds seulement de moins que l'édifice Chrysler de 77 étages. Il est vingt-deux fois et demie plus large que les transports d'aéroplanes américains Lexington et Saratoga. Ses quatre hélices pèsent chacune 23 tonnes et sont mues par des moteurs pouvant produire par des moteurs maxima de 160,000 chevaux-vapeur. Ses ancres pèsent chacune 17 tonnes. Le paquebot peut transporter 2,170 passagers, et ses membres d'équipage, hommes et femmes, sont au nombre de 1,320. Il se trouve à bord 1,100 téléphones, des terrasses, un jardin, un théâtre, un club de nuit et plusieurs piscines de natation.

---:::---

AUX ANCIENS DU SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES

Le RALLIEMENT de mai vient de paraître. Il contient un historique du Séminaire des Trois-Rivières et plusieurs articles consacrés aux fêtes du 75e anniversaire de fondation de cette institution, qui auront lieu les 23, 24, 25 juin.

Le service du Ralliement est fait à tous les anciens du Séminaire des Trois-Rivières dont les autorités possèdent l'adresse.

Ceux qui n'ont pas reçu cet intéressant bulletin collégial n'ont qu'à communiquer immédiatement avec l'abbé Albert Tessier, préfet des Etudes. Par retour du courrier ils recevront gratuitement le numéro de mai.

LE PATRIOTE de l'Ouest
Publié par Le Patriote Publishing Cie Ltée.
a Prince-Albert, Sask.
Directeur: J. VALOIS, o.m.i.
Gérant: L. Bussière, o.m.i.
LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN
Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest
Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes
BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964
ABONNEMENT
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $2.50

Annonces Classées

Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée. Minimum, 50 sous par insertion

TARIF: .... 2 sous par mot

Tondeuses à chevaux

LAMES de tondeuses à chevaux aiguisées avec satisfaction garantie. Joel Repair Shop, 48 11e rue Est.

ON DEMANDE

ON DEMANDE pour l'école St-Louis no. 728 Instituteur ou Institutrice bilingue avec expérience, pour le 15 juillet. Salaire $350 par an. Ne pouvons promettre que l'octroi du Gouv. d'ici à l'automne. S'adresser avec toutes références à Théodule Landry, sec. Cantal, Sask.

A VENDRE

SUCCESSION D'AVOCAT avec autres branches de commerce, agences d'assurance, etc..... à vendre. Bonnes conditions. Population mixte. S'adresser immédiatement à Drawer B. Edam, Sask.

Un marché

Laveuse Electrique "Sunnysuds" Voltage 110, A.C. Tordeur oscillant, en parfaite condition $25.00 comptant. Laveuse à la main avec tordeur: $5.00

THE MAYTAG CO. LTD.
260 - 3e Ave Sud Saskatoon

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

CARTES PROFESSIONNELLES

:-: "ON TROUVE SES BONS CONSEILS A LA BONNE ENSEIGNE" :-:

VERITE DE LA PALISSE

Témoignages d'attachement à la langue maternelle

Le concours littéraire des amitiés catholiques françaises

PARIS. — De tous les points du Canada arrivent des témoignages d'attachement à la langue maternelle. Les travaux pour le deuxième concours littéraire organisé au Canada par les Amitiés Catholiques françaises commencent à arriver au centre parisien. Non seulement les envois sont extrêmement nombreux, venant des Provinces Maritimes et de celle de Québec, mais encore des groupes franco-américains des Etats-Unis. Notamment des villes de Worcester, Fall River, Woonsocket, c'est-à-dire d'une immense région qui n'avait pas participé au concours de l'année dernière. C'est en effet le deuxième concours organisé par le comité catholique des Amitiés françaises pour les écoles et collèges afin d'encourager l'étude de la langue et de la littérature française. Le dernier concours a donné de brillants résultats et, fait digne de remarque, de très nombreux envois émanaient d'étudiants de langue anglaise dont les travaux constituaient un effort méritoire. Outre des monographies géographiques sur certaines paroisses notamment d'Acadie comme celles de Rivière-du-Loup et de Chéticamp, oeuvres de Mlles Fernande Bérubé du collège du Mont Saint-Vincent et Marie-Louise Bourgeois de l'Académie de Chéticamp, de nombreux travaux avaient été consacrés à des écrivains français, Gérin-Lajoie présenté par Mlle Patricia Lefebvre, Albert Lozeau étudié par Mlle Denise Lacroix, et Pamphyle Lemay présenté par Mlle Lucette Lachance. Tous ces travaux, tant par le choix des sujets que par le style et la langue, montrent la pérénité de la culture française sur le sol américain non seulement dans les provinces canadiennes françaises, mais également en Nouvelle-Ecosse où ils révèlent une véritable renaissance acadienne. La correction des copies sera probablement terminée pour la fin d'août.

Modification du pacte

On recommande aussi une conférence entre le fédéral et les provinces.

TEMOIGNAGES

OTTAWA. — Nous apprenons que le comité parlementaire sur la constitution recommande dans son rapport à la Chambre des Communes que l'Acte de l'Amérique britannique du nord soit modifié. Il préconise la nécessité d'une conférence entre le fédéral et les provinces dans le but exprès d'étudier les modifications à apporter à la constitution. Il soumettra à cette conférence les données qu'il a recueillies.

Le comité en question a été nommé par la Chambre des Communes suivant une résolution proposée par M. Woodsworth, travailliste de Winnipeg-nord-centre et chef du groupe C.C.F. M. F.-W. Turnbull, député conservateur de Régina, en est le président.

LES TEMOIGNAGES

Plusieurs autorités en droit constitutionnel au Canada ont rendu témoignage au comité durant la première partie de la session. Elles ont été unanimes à conclure que le premier changement que l'on doit demander au Parlement du Royaume-Uni, c'est celui de donner au Canada le droit de modifier sa constitution. Actuellement, toute modification de la constitution du Canada doit être effectuée à Westminster.

Une [redacted] pouvo[redacted] consti[redacted] Domi[redacted] cherc[redacted] fectu[redacted] le ra[redacted] ont été d'avis que certaines clauses de la constitution pourraient être modifiées simplement par acte du Parlement fédéral tandis que d'autres, celles, en particulier, ayant trait aux minorités, ne pourraient l'être que du consentement des provinces. Le comité n'a pu persuader les gouvernements provinciaux de soumettre des brefs où ils auraient exposé leurs vues. La plupart des provinces sont d'avis que les modifications ne doivent être décidées qu'à une conférence entre le fédéral et elles.

Le maire Nolan veut un employé bilingue

Le greffier Lett ne veut pas de Canadiens français à son service

DROIT A UN TIERS

Les C.-F. ont droit à cette position et ils l'auront, dit M. Nolan

OTTAWA. — Son honneur le maire P.-J. Nolan et le commissaire Fulgence Charpentier, ont défendu brillamment jeudi, à l'assemblée du Bureau des Commissaires les droits des Canadiens français. Ils ont fait savoir de façon non équivoque, à leurs collègues, que les contribuables canadiens-français d'Ottawa avaient des droits. Le maire eut même une saute d'indignation et de dégoût à l'adresse du greffier Norman H. Lett qui persistait à ignorer ce principe. Il déclara catégoriquement que les droits des Canadiens français seraient respectés envers et contre tous.

L'incident se produisit lorsque lecture fut donnée d'une lettre du greffier Lett, recommandant la nomination de Mademoiselle Lois Spence à la vacance créée chez le greffier par la retraite prochaine de Mademoiselle L. Trotter, actuellement au service d'enregistrement des naissances, mariages et décès.

"C'est la troisième fois, dit le maire que M. Lett fait cette recommandation, bien que je lui aie dit, ces jours derniers qu'il fallait nommer un fonctionnaire canadien-français à cette position. J'ai toujours cru M. Lett juste et large d'esprit, mais je commence à penser qu'il ne l'est pas. Les Canadiens français forment les 37 pour cent de la population. Ils ont le droit d'être représentés par l'un des leurs au bureau du greffier, où il n'y a aucun Canadien français sur neuf employés. Non! quant à moi, dit le maire, je n'appuierai pas la recommandation du greffier. Je suis fort surpris de l'insistance de M. Lett. Elle est absolument ridicule, et je ne la favoriserai certes pas de ma voix. La position devra aller à un billingue. Quand il nous faut parler français chez le greffier, il nous faut aller chercher du secours au service de l'hygiène. Quoiqu'on dise, je ne laisserai pas passer cette recommandation. Les Canadiens français ont droit à un des leurs et ils l'auront."

Le commissaire Lewis remarqua que la pratique du passé consistait à combler une vacance par un fonctionnaire de la race de son prédécesseur.

"Possible, dit le maire, mais en ce moment, il n'y a pas un seul fonctionnaire de langue française au service du greffier municipal. Je suis prêt à me mesurer avec qui que ce soit et même à aller devant le public, sur cette question" ajoute-t-il.

"J'appuierai la recommandation du chef du département," dit M. Lewis.

"Je ne l'appuierai pas," dit le maire.

"Moi non plus dit le commissaire Fulgence Charpentier, entrant dans la bataille. M. Charpentier insista pour qu'un Canadien français soit nommé. "Les Canadiens français paient impôt, dit-il, et jamais depuis que M. Lett est en fonctions, ont-ils été représentés dans le bureau du greffier. Il n'y a là personne qui puisse comprendre un contribuable de langue française.

[redacted] Nolan, renchérit: "C'est vrai, [redacted]tt n'a jamais recommandé de [redacted]ations de Canadiens français [redacted] son département, depuis qu'il [redacted] Je ne souffrirai pas sa re[redacted]andation. **Laissez-moi vous di[redacted]'il leur faudra passer sur mon cadavre avant qu'ils puissent nommer à cette position un employé autre qu'un Canadien français.**

DOCTEURS EN DROIT

M. Maurault et M. Fox, éducateurs, le juge Cannon et M. Gonthier à l'honneur

OTTAWA. — Le seize juin prochain, lors de la collation des grades et de la distribution des médailles, l'Université d'Ottawa honorera du titre de docteur en droit les personnes suivantes, selon le R. P. Gilles Marchand, O.M.I., recteur de l'Université: l'honorable juge L. A. Cannon, juge de la Cour Suprême du Canada; M. Olivier Maurault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal; M. Sherwood Fox, président de l'Université Western, London, Ont., et M. Georges Gonthier, vérificateur général du Canada.

L'HON. ERNEST LAPOINTE

(L'Action Catholique)

L'hon. Ernest Lapointe vient de recevoir le titre de docteur en droit "honoris causa" de l'Université de Montréal. M. le Recteur a fait au récipiendaire, en lui remettant son diplôme, le compliment qui suit:

"M. Lapointe, jurisconsulte éminent, a bien mérité de l'Université, pour le rôle brillant qu'il a tenu dans la vie nationale du Canada et dans l'évolution politique du Canada et pour avoir participé au Statut de Westminster."

A ces titres on pourrait en ajouter un autre: le zèle déployé par l'hon. Lapointe pour semer en notre pays la sympathie nécessaire à la Société des Nations.

Dans l'allocution qu'il prononça au cours de la cérémonie de la collation de ces grades, M. Lapointe a exprimé plusieurs pensées qui sont à retenir, entre autres, celles-ci:

"L'Université n'est pas seulement un atelier de science; elle est aussi une écoles de patriotisme."

"La crise donne à tous, aux chefs surtout, aux classes dirigeantes, une leçon d'humilité qui ne devrait pas être oubliée."

"C'est dans l'adversité que les âmes [redacted] C'est à la lumière des jours d'épreuve qu'elles découvrent les horizons à élargir, les problèmes à poser, les gestes à faire."

Voilà de salutaires pensées que nous soumettons à nos compatriotes, en félicitant le nouveau docteur en droit de l'Université de Montréal pour son nouveau titre.

E. L.

Le crédit social en Alberta

M. Aberhart, à gauche, et le major C. H. Douglas, conseiller du gouvernement de l'Alberta, lors d'une entrevue à Edmonton.

LORD BADEN-POWEL PARLE EN FRANCAIS AUX SCOUTS

IL EST RECU PAR SIX MILLE SCOUTS DE MONTREAL

MONTREAL—Lord Baden-Powel chef des scouts, a été reçu au forum local par environ 6.000 scouts. Lord Baden-Powel était accompagné de son épouse. Le chef scout a recommandé aux jeunes gens de travailler à faire du Canada une grande nation comme pays et comme partie de l'empire. Il s'adressa en français à plus de mille scouts canadiens français et il se dit heureux de venir en contact avec eux.

Mgr C. Chaumont, vicaire général, parla de Lord Baden-Powel comme d'un éducateur intelligent et d'un [redacted]ologue éminent.

L'itinéraire du voyage du T. R. P. Labouré

Une entrevue donnée à New-York lors de l'arrivée du paquebot "Normandie".

DANS LES MISSIONS

A BORD LE NORMANDIE—Dans la chapelle du "Normandie" où il allait dire sa messe du matin, le T. R. P. Théodore Labouré, supérieur général des Oblats de Marie-Immaculée, a donné quelques précisions sur la visite canonique qu'il fera au Canada.

Le T. R. P. Labouré quittera New-York presque immédiatement. Il visitera toutes les missions des Oblats, à partir de Edmonton jusqu'à l'océan Arctique, en remontant le cours de la rivière Mackenzie. Il se rendra en particulier auprès de son Excellence Mgr Gabriel Breynat, O.M.I., et jusqu'à la mission de Aklavik. Le supérieur général visitera ensuite toutes les missions de l'Alberta, du Manitoba, de la Colombie anglaise, et toutes les missions indiennes.

Le T. R. P. Labouré a visité il y a quelques années les maisons de l'est du Canada. Ce sera sa première visite dans le nord. Il prendra connaissance de la situation des missions de leurs besoins et de leur développement possible, et terminera sa tournée en visitant Ottawa, Montréal et Québec.

Le supérieur général des Oblats a quitté Rome en novembre dernier et a visité la France et la Belgique avant de s'embarquer sur le "Normandie". Interrogé au sujet de ses impressions de voyage, il a dit simplement: "C'est magnifique. Je ne puis dire autre chose. Je redoutais toujours les traversées, mais cette fois je l'ai faite dans les meilleures conditions possibles. Je désire remercier tous ceux qui ont contribué à nous rendre la traversée agréable C'est avec émotion que j'ai vu cette magnifique chapelle à bord du bateau. La France peut à juste titre être fère de ce noble paquebot."

Notre prochain feuilleton

"L'Appel de la race"

UN ROMAN ILLUSTRE

Nou sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le "Patriote" publiera sous peu un roman nouveau genre, un récit illustré.

Les séries d'histoires illustrées, que publient les journaux, passionnent les foules; c'est le premier coin du journal que cherche spontanément le lecteur. Malheureusement ces récits illustrés sont de provenance américaine et n'ont très souvent rien de bien éducationnel, quand ils ne sont pas immoraux.

Pour réagir contre cette invasion, la section trifluvienne de "l'Association catholique des Voyageurs de Commerce" inaugure une campagne d'éducation religieuse et nationale par l'image. De magnifiques albums et des oeuvres d'auteurs canadiens-français seront bientôt distribués dans le public.

Voici ce que nous écrivait récemment le R. P. Sarazin, O.M.I., aumônier de la section des Trois-Rivières:

"Nous espérons pouvoir lancer notre service d'illustrations à thèse dès les premiers jours de juin. Vous pouvez l'annoncer en conséquence. Les premiers romans qui paraîtront dans les journaux sont "L'Appel de la race", "Au cap Blomidon", "Jean Rivard, le défricheur" et "Une de perdue, deux de retrouvées." Puis un roman inventé de toutes pièces où notre héro national — qui ne sera pas un Tarzan né en Afrique — pourra discuter à l'aise tous nos problèmes nationaux contemporains..."

Cette initiative devrait intéresser beaucoup de nos compatriotes et les détourner des gravures grotesques et des récits abracadabrants des journaux jaunes.

Entre-temps, nous souhaitons franc succès aux Voyageurs de Commerce des Trois-Rivières et espérons que nos lecteurs goûteront le livre de M. l'abbé Groulx et l'illustration de nos artistes canadiens-français—J.V.

DISTRACTION.

Certain personnage réputé pour ses distractions écrivait un jour à un de ses amis:

"Mon cher ami, j'ai oublié chez toi ma tabatière. Fais-moi le plaisir de de me la renvoyer par le porteur de ce billet."

Au moment de cacheter, il retrouve l'objet perdu. Le personnage, aussitôt, d'ajouter ce post-scriptum:

"Je viens de la retrouver. Ne prends pas la peine de la chercher."

Et il envoie la lettre.

Un drame du grand no

Mort tragique du Frère Alexis Reynard, O.M

A la Rivière-des-Maisons --- Juin 1875

(Special au Patriote)

suite et fin.

Cette perspective d'un arrêt prolongé ne plaisait guère au Frère Alexis: il avait une mission à remplir; il entendait s'en acquitter vite et bien. Ne pouvant se rendre par eau au Lac la Biche, il prendrait la voie de terre en compagnie de l'Iroquois pour qui la forêt n'avait pas de secrets. Ce n'était, après tout, qu'un voyage d'une centaine de milles. Comme la petite Geneviève n'aurait pu supporter la fatigue d'un si long trajet, il était résolu à la laisser aux soins des Métis. Cette décision ne plaisait nullement à l'Iroquois: "Si, au besoin, il faut la porter sur mon dos, dit-il, je suis capable de le faire". Le Frère qui se rappelait la trop grande familiarité de l'Iroquois avec Geneviève durant la première partie du voyage, ne voulait à aucun prix de la compagnie de l'enfant. Mais l'autre insistait, se fâchait, menaçait. A la longue, voyant qu'il ne servait à rien d'irriter son guide, le Frère Alexis se crut obligé de céder, se promettant bien de redoubler de vigilance.

Les Métis virent les trois voyageurs longer la rivière Athabaska dans la direction de la rivière des Maisons où ils devaient trouver le sentier du Lac la Biche; puis les perdirent de vue. Quant à eux prenant la direction opposée, ils se dirigèrent vers le Fort McMurray.

Cinq jours plus tard, en remontant la rivière Athabaska, ils découvrirent, à la rivière des Maisons, des traces encore visibles des trois voyageurs; le pardessus, la couverture et le fusil du Frère Alexis étaient suspendus à un arbre. Ils tirèrent trois coups de fusil, mais personne ne répondit à cet appel.

Désirant à tout prix se renseigner sur le sort du Frère et lui sauver la vie s'il était égaré dans l'immense forêt nordique, le R. P. Leduc, supérieur de la mission dépêcha immédiatement deux cavaliers métis avec des provisions pour explorer le pays. Ces messagers revinrent au bout de douze jours po[redacted] velles: ils avaient découv[redacted] rivière des Maisons et d[redacted] davre du Frère Alexis e[redacted] la grève. Du guide et [redacted] n'avaient rient rouvé. (1[redacted]

Aussiôt le Frère Alexa[redacted] canot avec Thomie Hu[redacted] trois autres Métis. "Arr[redacted] écrit le P. Leduc, le Frère[redacted] dent à l'exhumation du [redacted] ne trouvent que des osse[redacted] pêle-mêle; plusieurs mên[redacted] tement. Aucun ne por[redacted] d'animal, mais ils ont ét[redacted] endroits. Une hache [redacted] traces de sang. la tête d[redacted] percée de part en part; [redacted] Reynard a été tué. A qu[redacted] des ossements calcinés [redacted] servir à apaiser la faim [redacted] omoplate manquait; n[redacted] avait été trouvée plus ta[redacted] une journée de marche [redacted] Le meurtrier a dû assou[redacted] puis il a sans doute dés[redacted] porté autant de chair qu[redacted] fait sécher comme on fait[redacted] chair de buffle". (4)

Quel fut le mobile du [redacted] plement le désir d'assou[redacted] l'accès de folie anthropo[redacted] N'était-ce pas plutôt la passion lubrique d'un impudique? Pour supprimer l'obstacle qui s'élevait entre lui et l'objet de sa convoitise, il ne recula pas devant l'assassinat et le cannibalisme. Telle était du moins l'opinion unanime de ceux qui connaissaient ses penchants vicieux et de ceux qui, durant le voyage furent témoins de sa conduite scandaleuse. "J'estime, disait Mgr Grandin (5). que le Frère Alexis est mort comme saint Jean-Baptiste, martyr de [redacted] Je conserve ses habits et sa hache [redacted] reliques".

[redacted]mbre, vingt jours après leur départ, [redacted]xandre Lambert et ses compagnons [redacted] à N.-D. des Victoires avec les pré-[redacted] du Frère Alexis dont l'identité [redacted] discutable car les cheveux et la [redacted]t restés intacts.

[redacted] la communauté s'était accrue d'un [redacted]ofès, de deux ecclésiastiques vanne-[redacted]s Serrec et Dupire et de deux postu-[redacted]rs destinés aux missions du Mac-[redacted]eur présence contribua à rehausser [redacted] du service funèbre qui eut lieu le [redacted]. Le petit cercueil fut déposé au [redacted]larmes de l'assistance dans le cime-[redacted]nission.

[redacted] de juin suivant, le P. Husson par-[redacted] berges, ou chalands, destinés aux [redacted] Nord. Il ne voulut pas passer au [redacted]me sans rendre un hommage au [redacted] Frères au bon Frère Alexis. "Nous [redacted]ivés sur les lieux à jamais triste-[redacted]es vers midi. Mon premier soin [redacted]endre à l'endroit où avaient été de-[redacted]soirement les ossements de notre [redacted] En fouillant soigneusement le [redacted]uvai encore quelques ossements [redacted] autres deux éclats du crâne, l'os [redacted]pé en deux et plusieurs articula-[redacted]eds et des mains.

[redacted]e nos hommes préparaient le repas, [redacted]is au premier campement où sta-[redacted] l'Iroquois, alors qu'il avait com-[redacted]urtre en cherchant soigneusement [redacted] charbons éteints ces feuilles [redacted]s découvrir encore quelques frag-[redacted]s brûlés. J'ai réuni avec soin tous [redacted]ts, j'y ai ajouté la calotte du Frère, un collet à lièvres tout couvert de sang et quelques papiers." (6)

Avant de partir, le P. Husson éleva une croix avec l'inscription: "R.I.P.—IN MEMORIA AETERNA ERIT JUSTUS.—F ALEXIS, O.M.I." (7)

Qu'étaient devenus Louis La France et Geneviève? A une journée de marche au nord de la Rivière des Maisons, des Montagnais découvrirent quelques jours plus tard les traces d'un campement où deux personnes avaient couché; ils trouvèrent là un mocassin de jeune fille et des osselets qui ne ressemblaient nullement à des os d'animaux. Plus tard un Indien du Fort Vermillon reconnut les traces d'un homme et d'une fillette qui se dirigeaient vers l'Ouest dans la direction des Rocheuses. Pendant deux jours, il suivit cette piste; puis elle disparut lavée par la pluie. Depuis, toutes les recherches furent infructueuses et le silence se fit sur leur sort. (8)

Bien des années après ce tragique événement, des Indiens de la tribu des Castors vivant dans la région des Montagnes Rocheuses étaient aux prises de l'épouvante et de l'effroi. Pendant de longs mois, un grand fantôme blanc venait rôder autour de leurs tentes à la faveur des ténèbres et jetait un sort sur leurs chiens qui disparaissaient et ne revenaient plus. Personne n'osa s'aventurer dehors après le coucher du soleil. Un soir pourtant, un Indien, furieux de la disparition de son chien, se mit en tête de se venger sur le revenant. Il s'embusqua armé de son fusil et lès qu'il le vit apparaître, il lui tira une balle; puis vint prestement se blottir dans un coin de son logis, effrayé de sa propre audace. Le lendemain, les Indiens découvrirent, enveloppé dans un lambeau de toile de tente, le cadavre sanglant d'un homme inconnu, entièrement différent des Indiens du pays, dont les orteils d'un pied manquaient. Par crainte de la Gendarmerie du Nord-Ouest, ils se gardèrent bien de faire part de leur découverte à qui que ce fut.

Un jour pourtant, des voyageurs passant par ces contrées racontèrent à quelques Indiens de la tribu la mort tragique du Frère Alexis et l'insondable mystère de la disparition de son meurtrier. Cette histoire circula de bouche en bouche et arriva aux oreilles de ceux qui avaient découvert le cadavre de l'inconnu. A la description des traits bien tranchés de l'Iroquois et de l'infirmité de son pied, ils reconnurent facilement leur homme et ils se hasardèrent à raconter l'histoire de ses visites nocturnes, de ses rapines et de sa mort. C'est de leur bouche que le P. Husson, missionnaire dans ces parages apprit le sort du meurtrier du Frère Alexis Reynard. (9)

Du sort de Geneviève Duquette, on ne sut jamais rien. Avait-elle servie à apaiser la faim du cannibale après avoir quelque temps assouvi sa passion immonde? Avait-elle péri de froid ou d'inanition en essayant d'échapper aux griffes de son brutal agresseur? S'était-elle résignée à la fatalité avec le stoïcisme des captives indiennes? Mystère qui ne sera jamais éclairci.

JULES LE CHEVALIER, O.M.I.

NOTES

(2) Missions des O.M.I., Tome XVI page 31.—"Ce campement se trouvait sur le bord de la riviè-
(1) Missions des O.M.I., Tome XIV, page 201.
re des Maisons à un petit mille de la grande rivière".

(3) Elle fut trouvée par Louison Fosseneuve, plus connu sous le surnom de "Capitaine Shot".

(4) Missions des O.M.I., Tome XIV, page 202.

(5) Missions des O.M.I., Tome XIV, page 202.

(6) Missions des O.M.I., Tome XVI, page 32.

(7) Missions des O.M.I., Tome XVI, page 32.

(8) Apôtres Inconnus, par le Rév. Père Duchaussois, O.M.I., page 227.

(9) Missions des O.M.I., Tome XXXIX, page 77.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Alexis Reynard (ou Raynard) naquit au Mas de Crouzet, paroisse de Courry (Département du Gard) le 26 septembre 1828.—du légitime mariage d'Alexis-Joseph Raynard et de Victoire Dugas et fut baptisé le mme jour dans l'église de Courry.

Le 23 janvier 1850, il prit l'habit au noviciat des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée à N.-D. de l'Osier. Il prononça ses premiers voeux le 25 janvier 1851. —Le 9 mai 1852, il fit ses voeux perpétuels à Marseille.

Le 8 juin il embarquait au Hâvre avec le P. Rémas et le P. Végreville pour se rendre en Amérique. Le 12 septembre d'après le P. Végreville (le 11, d'après le P. Rémas) les voyageurs arrivèrent à St-Boniface.

Le 8 juin 1853, moins de 24 heures après la mort de Mgr Provencher, il partait en barge pour l'Ile-à-la-Crosse en compagnie du P. Végreville. Ils arrivèrent le 18 juillet. Le Frère Alexis partit le 19 juillet 1853 à 4 heures du matin pour la mission Nativité en compagnie de Mgr Taché. Ils y arrivèrent dans les premiers jours d'août.

De 1853 à 1863, il resta à la mission de la Nativité.

De 1863 à 1870, il résida à la mission de Providence.

Le 19 février 1870, il arriva avec Mgr Faraud à la mission de N.-D. des Victoires au Lac la Biche et il y résida avec Mgr d'Anémour jusqu'en 1874.

A la suite de la convention du 22 août 1874 il quitta le Lac la Biche, en compagnie de Mgr Clut et des autres Pères et Frères le 28 août 1874 pour aller de nouveau résider à la mission de la Nativité.

Le 1er juin 1875 il partit de la Nativité pour le Lac la Biche. Vers le 20 juillet il quitta ses compagnons de voyage pour aller à travers bois au Lac la Biche. Il fut tué peu après.

Ses restes arrivèrent au Lac la Biche le 4 septembre. Il fut enterré le lendemain dans le cimetière. Ils furent transportés à St-Albert le 27 juin 1929.

R. I. P.

:-: Pour lire au foyer :-:

Sous la férule des tyrans du Mexique

(La Croix)

Il y a quelques semaines, la Croix informait ses lecteurs de l'enlèvement de l'archevêque de Mexico, Mgr Pascual Diaz, enlèvement accompli, au moment où il revenait du village de la Visitation à la capitale du Mexique, par des agents de la police politique du ministère de l'Intérieur, qu'on appelle là-bas "de Gobernacien". A la suite de cet abusif coup de force, Mgr Diaz eut le courage d'adresser une lttre publique de protestation à celui qui porte officiellement — en réalité il reste sous la tutelle de Calles — le titre de président de la République mexicaine, le général Lazaro Cardenas. Cette lettre a paru dans les grands quotidiens de Mexico, El Universal et Excelsior, le 10 mars dernier. Il suffit de réflechir au caractère essentiellement neutre de ces deux journaux et à l'emprise que le gouvernement a sur eux par le moyen d'une loi récente lui accordant des "pouvoirs extraordinaires" en matière de presse, pour comprendre que s'ils ont osé publier la lettre de l'archevêque de Mexico, c'est que les faits qu'on y expose étaient déjà du domaine public, et que malgré leur caractère d'invraisemblance dans un pays civilisé, ils sont rigoureusement vrais et se trouvent, en outre, à l'ordre du jour dans ce malheureux pays qu'opprime le joug de la tyrannie bolchevisante et antireligieuse de Calles et de ses séides.

Nous voulons donc faire connaître quelques extraits de ce précieux document qui a l'éloquence des faits et fixe quiconque sur la vraie situation du Mexique, mieux que ne pourraient le faire plusieurs volumes. Mgr Diaz commence ainsi:

"Monsieur le Président,

Un attentat dont je viens d'être victime me force à m'adresser à vous et à porter ces choses à votre connaissance. Je crois que, indépendamment de vos idées religieuses, vous avez la notion du devoir que vous impose votre haute charge pour veiller á ce que les citoyens jouissent dûment des garanties que la Constitution du pays accorde à tous ceux qui y plus forte raison à nous qui sommes, et nous en faisons honneur, des citoyens mexicains."

Après avoir ensuite démontré pleinement avec maintes preuves à l'appui qu'il n'y eut de sa part aucune violation des lois pourtant sectaires en vigueur en matiére religieuse, et que le ministre de l'Intérieur, par contre, viola ouvertement l'article 5 de la loi du 24 mai 1932 de l'Etat de Mexico en l'appréhendant sur le territoire d'un Etat fédéré où il n'avait pas de compétence légale — la République mexicaine est selon sa Constitution un Etat fédéral,—l'archevêque de Mexico se met à faire un récit détaillé des circonstances de son enlèvement, qui font penser aux "gansters" des films américains:

"Mon emprisonnement, ainsi que celui des personnes qui m'accompagnaient, y compris même mon chauffeur, eut tous les caractères d'un enlèvement. Je fus arrêté au milieu de la route par onze agents du ministère de l'Intérieur. Le gouvernement sait que je suis un citoyen respectueux des autorités, et que, tant que celles-ci agiront d'accord avec la loi, elles n'auront pas besoin de recourir à des mesures violentes pour me parler ou même pour m'emprisonner.

On ne m'envoya pas devant une autorité compétente pour connaître les délits vrais, probables ou prétendus que j'aurais pu commettre, mais les agents du Ministère de l'Intérieur me firent rester enfermé dans une de leurs automobiles aux "Lomas de Chapultepec" (baulieue de Mexico) pendant plus de cinq heures, Après onze heures du soir, on nous mit, les personnes qui m'accompagnaient et moi, dans un des camions destinés á la conduite des criminels pour nous amener en prison au sixième commissariat de police du district fédéral, où d'innombrables prêtres sont amenés en prison pour le seul délit de dire une messe, de secourir un moribond ou de prêcher la parole du Christ.

Et là nous fûmes enfermés sans qu'on nous donnât les choses les plus indispensables qu'on accorde même aux criminels, aux endroits de détention dans tous les pays civilisés. Une chaise et un petit banc brisé, c'était tout ce qu'il y avait. On ne nous donna non plus des aliments, et il me fallut envoyer acheter dehors un peu de café noir que je payai, pour mes compagnons et pour moi. Et la même chose arriva le lendemain.

Mon chauffeur, enlevé aussi, fut conduit près du parc Espana, où on le fit rester jusqu'à minuit après avoir enlevé à mon automobile le numéro du permis de transit. Alors mon chauffeur fut amené pour nous tenir compagnie dans le même cachot où nous étions déjà au nombre de quatre, cachot qui faisait quelque six mètres carrés à peu près.

En supposant que j'eusse commis un délit, en supposant que les personnes qui m'accompagnaient eussent commis ce même délit par le seul fait d'ètre des ecclésiastiques, quelle violation des lois du culte mon chauffeur a-t-il pu commettre?

Le ministère de l'Intérieur nia catégoriquement m'avoir arrêté, et toutes les personnes de ma famille qui essayèrent de se renseigner auprès des autorités sur notre sort reçurent la même réponse négative. On leur assura qu'on ne savait rien sur l'endroit où nous pouvions nous trouver. J'appris dans la suite que les représentants des journaux eurent la même réponse quand ils demandèrent des renseignements.

On a donc violé, dans les personnes de ceux qui m'accompagnaient de mon chauffeur et de moi-même, les garanties que nous accorde la Constitution fédérale dans ses articles 4, 16, 19, 20, 21 et 24, et on a violé, comme aussi je l'ai fait voir auparavant, la souveraineté de l'Etat de Mexico, dans le territoire duquel nous fûmes emprisonnés."

Et pour finir sa courageuse lettre, Mgr Diaz tient encore à mettre en relief les ridicules artifices dont font usage les tyrans mexicains:

"J'espère qu'à l'avenir, si l'on juge que j'ai violé une loi, on despectera la procédure que la Constitution prescrit, étant donné que jamais je ne ferai résistance. Les policiers du ministère de l'Intérieur craignaient, à ce qu'ils me dirent, que je ne portasse sur ma voiture une mitrailleuse Thompson. Non, je ne porte pas avec moi d'autres armes que la vérité du Christ et un profond amour chrétien pour mes amis et mes ennemis."

Le gouvernement mexicain a été forcé de rester muet devant ce réquisitoire public. Et pour cause. On ne peut pas nier l'évidence, le flagrant délit. Car malgré toutes les dénégations officielles, il y a des vérités qui s'imposent brutalement, dont celle-ci: les maîtres du Mexique, trouvant insuffisantes les lois tyranniques qu'ils lui ont imposées comme on n'en trouve de pareilles qu'en Russie soviétique, ont continuellement recours aux inqualifiables procédés que démasque à la face du monde l'archevêque de Mexico. Les journaux mexicains, malgré la stricte censure dont ils sont l'objet et malgré leur caractère purement commercial qui les oblige à être extrêmement prudents en face d'une dictature arbitraire et toute-puissante, sont remplis de nouvelles plus ou moins nuancées d'emprisonnements illégaux, d'enlèvements mystérieux et de disparitions subites. Tous ceux qui sont suspects de manquer de sympathie pour la dictature bolchevisante Calles-Cardenas voient leur liberté et leur vie même en constant danger. Mgr Diaz, qui, à cause de sa situation, n'aurait pu être supprimé sans amener de graves complications pour le gouvernement, en fut quitte avec deux jours de cachot. Mais combien d'innocentes victimes ne sortent des étroites geôles d'un commissariat ou d'une caserne que pour être achevées par les agents de la "Tcheka" mexicain!

Il ne faut pas oublier que Mgr Diaz a écrit sa lettre à Mexico même c'est-à-dire dans la caverne du loup, où il est à la merci des impitoyables persécuteurs de l'Eglise, et qu'il a dû, pour cela, s'abstenir de tout commentaire et adoucir le plus possible les termes de sa protestation, se bornant à faire un simple exposé des mesures vexatoires dont il fut l'objet.

Rappelons donc ici, pour finir, les paroles de Mgr Ruiz y Flores, délégué apostolique au Mexique, qui — arbitrairement exilé aux Etats-Unis où il se trouve à l'heure actuelle — pouvait ètre plus explicite dans une récente lettre publique parfaitement documentée. Après avoir prouvé ses affirmations en toute objectivité, de manière à ne pas laisser de doutes aux plus sceptiques, il parlait de la "persécution barbare et sanglante contre l'Eglise" du Mexique et des "crimes et attentats que journellement on perpetre contre les catholiques pour le seul fait d'être des catholiques", et il dénoncait "devant le gouvernement de la République mexicaine et devant le monde entier que, au Mexique, d'accord avec les lois antireligeuses et surtout avec des mesures pratiques extralégales, on persécute atrocement l'Eglise et les catholiques".

X.

—:::—

PROTESTATION

WASHINGTON. — L'administration fédérale vient de recevoir une protestation contre la persécution religieuse au Mexique signée par 11,575 catholiques du diocèse de Spokane. La résolution attire l'attention du gouvernement sur la menace pour les institutions américaines que constitue le communisme mexicain.

—:::—

La presse catholique dénonce la persécution

ATLANTA, — La presse catholique des Etats-Unis a inauguré une campagne plus active contre la persécution religieuse au Mexique.

Cette association de la presse catholique des Etats-Unis avec l'épiscopat a aussi entrepris une croisade d'assainissement moral des vues animées et des "magazines" ou revues illustrées, dans le but de protéger le peuple contre les menées frauduleuses de solliciteurs sans vergogne.

—:::—

Il n'y a plus de bébés à placer

TORONTO. — La semaine de l'"adoption d'un bébé" inaugurée par l'hon. David Croll, ministre ontarien de la Santé, pour marquer le premier anniversaire de naissance des jumelles Dionne, a pris subitement fin. La raison a été donnée comme suit par M. Croll: "Nous n'avons plus d'enfants à adopter". Il dit que les demandes vinrent si nombreuses de toutes les parties de l'Ontario, des autres provinces canadiennes, et même des Etats-Unis, que tous les enfants dont le gouvernement avait la charge, dans les hospices, furent vite placés.

[redacted]

UN DEFI

AUBURN — Le Rév. John-Alex. Mackay, secrétaire du bureau des missions étrangères de l'Eglise presbytérienne, a déclaré dans un discours au seminaire théologique d'Auburn, N.Y., ce qui suit: 'La situation mexicaine est un défi au peuple chrétien de ce pays (les Etats-Unis). Il y a, au Mexique, des Eglises chrétiens des Etats-Unis. La figure du Christ domine le conflit actuel, nous demandant de faire quelque chose".

—:::—

L'ESPRIT DU BARREAU.

Deux avocats plaident. Il s'agit de la propriété d'un puits et le premier débute par un exorde ronflant.

—Mais, dit le juge, abrégez, Me H . . . , l'affaire n'est pas si importante: il n'est question que d'un peu d'eau.

—Pardon, réplique l'avocat, l'objet du litige est d'un indiscutable intérêt, car nos deux clients sont deux marchands de vins!

ENFANTS

La simplicité claire, enfants, est dans vos yeux,
La vérité s'exprime en vos douces prunelles,
Et l'on y voit passer le souvenir des ailes
Que vous aviez hier en descendant des cieux.

Votre innocence est comme un manteau radieux
Dont frémissent d'émoi les âmes maternelles,
Et sa pureté sainte et sa vertu sont telles
Qu'il en flotte un parfum de candeur en tous lieux.

Sur votre bouche fine en sa grâce première,
On regarde s'ouvir une fleur de lumière
Qui pâlit par moments, mais qui ne s'éteint pas.

Blancheur, divins regards, clos pour les calmes sommes,
Gestes qui font un ciel aux mamans ici-bas!. . . .
Charmes trop tôt perdus des enfants dans les hommes!. . . .

Albert LOZEAU.

LA MISSION DE L'EGLISE

Rôle des prêtres et des laics

Le Comité archiépiscopal de l'Action catholique française — composé des cardinaux et de quelques archevêques choisis par l'épiscopat français — publiait il y a quelque temps l'importante déclaration suivante:

A) L'Eglise a le droit et le devoir non seulement d'enseigner les vérités à croire et les préceptes à observer, mais encore de dicter aux individus, aux familles et aux sociétés l'application de ces principes et de ces préceptes, et enfin de juger et de condamner aux besoin ceux, individus ou collectivités, qui nient ces vérités ou désobéissent à ces préceptes. Elle n'est pas une école de philosophie. Elle est une société fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle est la Mère des âmes. Elle a à l'égard de tous ses enfants "une mission de conscience et de salut". C'est dire que pour chaque acte humain elle doit indiquer à la conscience le devoir à accomplir, et ainsi aider l'homme à faire son salut.

L'autorité de l'Eglise est donc coextensive à toute la vie morale du chrétien, qu'il s'agisse de la vie individuelle, familiale, professionnelle, nationale et même internationale.

Ce serait minimiser et donc fausser le rôle de l'Eglise que de le réduire à la seule mission d'énoncer les principes, en lui enlevant la direction pratique et quotidienne de nos vies.

B) Cette mission officielle d'enseigner, de diriger, de juger, de condamner, n'appartient dans l'Eglise catholique qu'à la hiérarchie, c'est-à-dire aux prêtres, sous la direction des évêques, et aux évêques en union avec le Souverain Pontife.

C) Dès lors, la mission à laquelle le Souverain Pontife appelle les laiques, dans le domaine religieux et moral, et qui aura sur les destinées de l'Eglise une si heureuse influence, doit être envisagée comme un ministère délégué, ou une collaboration subordonnée qui doit s'exercer sous la direction, la surveillance et le contrôle de l'autorité ecclésiastique.

Ce n'est qu'ainsi que l'unité de l'Eglise, sa durée et sa véritable fécondité seront assurées.

Directives générales du Komintern

La dernière (XIIIe) Session plénière du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste, tenue à Moscou en décembre 1933, a, entre autres, adopté les thèses suivantes obligatoires pour tous les partis communistes du monde.

". . . . Dans les conditions de maturation de la crise révolutionnaire mondiale, la tâche principale des communistes est de diriger le mouvement des masses dans la lutte pour le renversement de la dictature des classes exploiteuses. . . .

'Les Communistes doivent:

". . . . Intervenir résolument dans les métropoles impérialistes pour l'indépendance des colonies . . ., dans les principaux centres des antagonismes nationaux, les communistes doivent lutter pour le droit de libre disposition (l'autodétermination).

"Les communistes doivent, tout en préparant dès à présent la transformation de la guerre impérialiste en guerre civile, concentrer leurs efforts dans chaque pays sur les objectifs fondamentaux de la machine de guerre de l'impérialisme. . . .

'Toute cette ambiance exige que les partis communistes préparent en temps les cadres en vue de l'illégalité et la crise générale du capitalisme que celle indiquée par la révolution d'octobre (révolution communiste de 1917 en Russie-: le renversement des classes exploiteuses par le prolétariat, la confiscation des banques, des fabriques, des usines, des mines, des transports, des maisons, des stocks de marchandises des capitalistes et des terres des grands propriétaires fonciers. . . .

"Les partis communistes doivent poser avec insistance dans tout leur travail de masse la question du pouvoir.

"La session plénière du C.E. de l'I.C. fait un devoir à toutes les sections de l'Internationale Communiste d'être prêtes sans perdre un instant à tendre toutes leurs forces pour la préparation révolutionnaire du prolétariat en vue des prochaines batailles décisives pour le pouvoir"

Voici les directives générales de l'Etat-Major de la Révolution mondiale. Dans tous les pays et par tous les moyens, elles ne cessent d'être mises en pratique par les agents de la IIIe Internationale.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Informations internationales

La lutte scolaire en Allemagne

UNE LETTRE COLLECTIVE DE L'EPISCOPAT CATHOLIQUE

L'Episcopat catholique allemand a publié une Lettre pastorale collective qui a prescrit la tenue d'une *Semaine d'éducation catholique* dans tous les diocèses d'Allemagne, du 28 avril au 5 mai. Elle a trait à l'Ecole catholique et à l'éducation de la Jeunesse.

C'est Dieu lui-même, rappelle, en débutant, ce grave document, qui a donné aux parents la responsabilité de l'éducation de la jeunesse. Aucune puissance au monde n'a donc le droit d'entraver l'Eglise, la famille et les éducateurs de l'enfance dans l'accomplissement des devoirs qui découlent de cette responsabilité.

Une famille chrétienne est une cellule du royaume de Dieu et par là, une source de bonheur, pour les parents comme poor les enfants. Mais, quand ceux-ci quittent le sanctuaire de la famille, qui poursuivra l'oeuvre qui y fut commencée? L'Ecole développera-t-elle l'esprit religieux né dans la maison paternelle? Sera-t-elle une cellule? vivante du royaume de Dieu, comme la famille chrétienne? Graves questions inscrites dans les coeurs des parents qui connaissent leurs responsabilités et dans les âmes des Evêques et des prêtres.

Voilà pourquoi "les parents ont le droit et le devoir d'exiger que l'esprit de l'école réponde à l'esprit de la famille chrétienne, c'est-à-dire à l'esprit de la foi catholique."

De ce principe, la Lettre pastorale collective tire aussitôt les conséquences. Il ne saurait suffire d'intercaler des heurs d'enseignement religieux dans le programme d'une école neutre pour donner pleine et entière satisfaction à la conscience catholique. Qu'importent quelques heures d'un tel enseignement, s'il est battu en brèche par tous les autres où l'on s'efforce d'anéantir son influence.

'Aussi longtemps que le peuple allemand sera divisé au point de vue confessionel, aussi longtemps, l'école confessionnelle apparaît d'une nécessité absolue et l'indispensable garantie de la liberté de la conscience chrétienne qu'un peuple civilisé a le devoir primordial de respecter."

Les Evêques répondent ensuite au reproche adressé à l'école confessionnelle d'entretenir dans le peuple allemand la discorde. "Ce ne sont pas, protestent-ils, les chrétiens fidèles qui portent la discorde confessionnelle dans les rangs du peuple; cette discorde est fomentée par ceux qui en font un prétexte d'agitation et qui jettent la division dans le peuple par une propagande passionnée en faveur d'une nouvelle foi."

Avec la même franchise et la même indignation, les Evêques repoussent l'assertion de ceux qui osent prétendre que l'école et l'éducation chrétiennes sont dangereuses pour les traditions nationales du peuple allemand. "La religion et la grâce de Dieu, déclarent-ils, sanctifient toutes les valeurs réelles. Celui qui défend la tradition chrétienne des parents chez leurs enfants, défend et ennoblit en même temps la tradition nationale."

La seconde partie de la Lettre pastorale est consacrée aux organisations de jeunnesse catholique dont les Evêques justifient l'existence par les meilleurs arguments. Ce serait, disent-ils en substance sur ce point, attenter aux droits de la famille chrétienne que d'appliquer à la jeunesse un principe d'éducation qui lui proposerait une autre règle de conduite que celle de la foi catholique.

Les Evêques, ont aussi tenu à dire les graves inquiétudes qu'ils éprouvent à l'égard de l'institution du *Landjahr*. Il s'agit de la réquisition annuelle de plus de trente mille enfants, que l'on enlève à leur famille pour leur faire passer douze mois de vie commune à la campagne, où ils vivront mêlés, sans distinction de religion, "pour jeter un pont, sur la discorde confessionnelle". Il s'agit, remarquent les Evêques, d'enfants de 13 à 14 ans et il est inadmissible qu'on les entraine ainsi à l'indifférence religieuse. C'est en raison de ce passage de la lettre collective que plusieurs*Semaines Religieuses* ont été saisies.

La Lettre pastorale s'achève sur un appel à l'*Action catholique* considérée comme le moyen le plus efficace de défendre et l'école et l'éducation chrétiennes. S'adressant aux parents catholiques, les Evêques les invitent en ces termes à faire leur devoir.

"Au degré même, disent-ils, où grandissent les périls pour la foi de vos enfants, au degré même où les conditions de l'éducation en dehors de la famille abandonnent les principes de l'éducation chrétienne, à ce même degré doit augmenter votre zèle à faire de votre vie de famille un asile sacré, dans lequel vos enfants pourront grandir en chrétiens fermes dans la foi."

Principes éducatifs allemands

La nationalité avant la religion —Déclaration du ministre de l'Instruction publique au Conseil d'Etat prussien. — L'attitude nazie envers l'Eglise.

BERLIN—Au Conseil d'Etat prussien, M. Rust, ministre de l'Instruction publique, a parlé des principes fondamentaux de l'éducation nationaliste-sociale.

"La nouvelle école allemande, dit-il notamment, doit étre basée sur le mouvement nationaliste-social. La prochaine génération devra défendra le drapeau nationaliste-social."

Aussi la première tâche du régime sera-t-elle de former de nouveaux hommes, en formant d'abord de nouveaux éducateurs.

Quel sera l'objectif de ces nouveaux éducateurs?

M. Rust l'a défini en parlant de l'attitude du nationalisme-social envers l'Eglise.

"Ni la Réforme ni la contre-Réforme, exposa-t-il, n'ont pu conquérir l'Allemagne complètement et créer ainsi la possibilité d'une religion d'Etat. Le programme nationaliste-social reconnaît le christianisme positif. Mais étant donné que le peuple allemand est partagé en deux confessions, il ne peut pas exprimer, de ce fait, une profession de foi en faveur du dogme chrétien; mais seulement en faveur du christianisme pratique.

Les deux confessions peuvent se rencontrer dans la morale chrétienne, tandis que, dans un dogme un peuple, ne peut que se désunir. Aussi, si l'on veut créer un peuple uni, il faut qu'on fasse oublier le sentiment de la séparation en deux confessions, en renforçant celui de la nationalité commune. Un gouvernement responsable est forcé de diriger l'éducation dans ce sens."

LA REPLIQUE DE SCHUSCHNIGG A ADOLF HITLER

VIENNE. — Devant la Diète d'Autriche convoquée à cette fin le chancelier Schuschnigg a donné la réplique à Hitler qui, dans son récent discours, avait parlé du régime autrichien. Il a répondu à la demande d'un plébiscite formulée par les nazis que la répression du mouvement nazi de juillet dernier, les manifestations menées chaque dimanche par le "Front du Vaterland autrichien" et le nom de Dollfuss donné à des places publiques dans toutes les villes et villages d'Autriche, constituaient un plébiscite suffisant.

Le chancelier s'est déclaré bien aise que le Fuhrer ait dit qu'il ne désirait pas annexer l'Autriche. S'il tient absolument comme il l'a dit, à faire définir la non intervention, les Autrichiens pourront, en s'inspirant de leur histoire récente, lui venir en aide pour cette définition. Quant à l'assertion d'Hitler que le présent gouvernement autrichien ne se maintenait que par la force, Schuschnigg n'était pas en peine de répondre du tac au tac à l'Autrichien devenu maître absolu de l'Allemagne.

Ils restent debout

BERLIN. — Pour la première fois depuis qu'il est chancelier d'Allemagne, Adolf Hitler a assisté à une cérémonie officielle catholique. Il a assisté au service chanté pour le repos de l'âme du maréchal Pilsudski. Herr Goebbels, qui, comme Hitler, "est" catholique, était aussi présent. Hittler et Goebbels, ainsi que les autres officiels ne s'agenouillèrent pas au moment de l'Elévation.

Guerre italo - éthiopienne inévitable

ROME.—Des journaux soulignent que des Ethiopiens ont tué trente nationaux de l'Italie ces jours derniers et ils expriment l'opinion qu'il est inévitable que les deux pays se fassent la guerre. Ils ajoutent que l'Italie devrait dénoncer le traité italo-éthiopien afin de reprendre toute sa liberté d'action en Afrique.

DIVERS

L'ETUDE DE LA LANGUE ANGLAISE DANS ONTARIO

CENT PROFESSEURS CANADIENS FRANCAIS PASSERONT UN MOIS A TORONTO

TORONTO. — Cent professeurs canadiens-français passeront cet été un mois à Toronto pour étudier l'anglais. ce qui créera un précédent dans l'histoire de l'instruction publique de Québec et d'Ontario. Au cours des neuf dernières années, le ministère de l'instruction publique d'Ontario a envoyé des professeurs d'Ontario pour étudier le français à Québec, mais cette année ce sera au tour des Canadiens français à venir à Toronto. Les promoteurs de ce mouvement sont l'hon. Athanase David. secrétaire provincial de Québec, l'hon. Cyrille Delage, surintendant de l'instruction publique et C. J. Miller, inspecteur général des écoles.

$95,000 pour un siège de bourse à New-York

Trois sièges de bourse ont été vendus à New-York, deux au prix de $90.000., et le troisième au prix de $95,000. Ce dernier prix est le plus haut prix offert depuis le 1er janvier 1935 pour un siège de bourse, à Wall Street. Il marque une hausse de $5,000., sur le plus haut prix précédemment enregistré, $90,000.

Un siège de bourse a aussi été vendu à New-York, au prix de $88,-000.

Le plus bas prix accepté pour un siège à la Bourse de New-York, depuis le début de 1935, a été de $65,000.

La nouvelle bonne des Quintuplettes

Melle Cécile Lamoureux de l'Association des gardes-malades de Montréal qui remplace Mme Louise de Kiriline auprès des jumelles Dionne.

Les annonces des journaux

NEW-YORK.—Les journaux au cours de 1934 ont reçu 61.8 pour cent de la somme de $223.216.520 dépensée par 367 annonceurs nationaux. Le pourcentage accordé aux magazines a été de 25 pour cent.

Neuvaine pour la conversion des Juifs

L'importance de la neuvaine de messes pour la conversion d'Israël semble croître chaque année avec l'intérêt que le monde catholique prend de plus en plus à la Question Juive. La sympathie sincère témoignée récemment par des Communautés israëlites aux persécutions endurées par les catholiques montre bien qu'il y a parmi elles de nobles âmes. Cette pensée doit nous porter à considérer les Juifs en général avec plus de charité chrétienne et à prier pour leur obtenir la grâce de la lumière. La neuvaine annuelle de messes qui aura lieu avant la fête du Sacré-Coeur, du 20 au 28 juin, offre une occasion de montrer, d'une manière efficace ces sentiments si conformes à ceux du Coeur miséricordieux du Sauveur qui ne veut la perte d'aucune âme.

Les prêtres qui désirent offrir le St-Sacrifice pour le retour d'Israël sont priés de nous faire connaître leur nom et le nombre de messes offertes. S'il leur est impossible de donner leur intention au cours de la neuvaine, ils n'ont qu'à choisir eux-mêmes une autre date. Les personnes qui veulent faire célébrer des messes pour la conversion des Juifs peuvent, ou nous envoyer les honoraires, ou faire offrir le St-Sacrifice par un prêtre de leur connaissance en nous signalant le nom de ce dernier.

APPELS AUX ENFANTS

Les enfants si puissants sur le coeur du Divin Maître, sont instamment invités à se joindre à la neuvaine de messe en offrant neuf messes entendues et neuf communions, soit du 20 au 28 juin, soit neuf autres jours espacés selon la plus grande commodité. Ils sont priés de nous envoyer, ainsi que les collèges, couvents ou écoles voulant prendre part à la neuvaine, le nombre de messes et de communions obtenues ou promises. Les autres personnes pieuses peuvent s'unir à la neuvaine aux mêmes conditions que les enfants.

Tous les résultats doivent être envoyés dans la première quinzaine de juillet à la

Révérende Mère Supérieure
Couvent N.-D. de Sion, Pr.-Albert,
Saskatchewan

qui donnera aussi avec plaisir des renseignements aux personnes désireuses de connaître l'Archiconfrérie de prières pour Israël ou de s'y enrôler.

CHOSES AGRICOLES

L'orge pour les jeunes porcs

Il y a bien des districts de l'Ouest qui sont à court d'aliments pour nourrir les porcs cette année. La provision d'avoine est limitée et celle que l'on trouve est d'une assez pauvre qualité pour l'alimentation. Quant à l'orge, on a toujours su que c'est un grain d'une qualité exceptionnelle pour l'engraissement, mais elle n'a jamais été beaucoup employée dans la ration des jeunes porcs d'élève. C'est sans doute parce que l'on craignait que l'orge donnée en ce moment n'ait une tendance à raccourcir les porcs et que ceux-ci ne pourraient être classés dans les catégories à bacon. Désirant voir si cette crainte était bien fondée, la Ferme expérimentale fédérale de Brandon a entrepris des essais d'alimentation; il s'agissait de savoir quel serait l'effet d'une alimentation riche en orge sur les porcs d'abatage et de déterminer l'économie de cette pratique.

Au cours de l'été 1933, quatre-vingts porcs, qui pesaient en moyenne quarante livres par tête au début, ont été portés jusqu'au poids d'abatage au moyen d'une ration de moulée composée de soixante-dix pour cent d'orge et de trente pour cent d'avoine. Sept groupes de dix porcs chacun recevaient du tankage (déchets d'abattoir) en plus de la ration de moulée, en quantités variant de un à dix pour cent. Un groupe recevait la ration de moulée d'orge et d'avoine sans déchets d'abattoir. Cet essai a été conduit pendant l'été et les porcs étaient nourris dans de petits enclos, sans pâturage. L'augmentation moyenne de poids faite par les porcs a dépassé légèrement 1¼ livres par jour pendant toute la période d'alimentation. La proportion de l'augmentation variait chez les différents groupes suivant la quantité de déchets d'abattoir qu'ils recevaient. Cette alimentation riche en orge, donnée pendant la période de développement, n'a eu aucun mauvais effet, et plus de soixante-quinze pour cent des porcs ont été classés dans la catégorie "à bacon" ou "seleet" quand ils ont été offerts sur le marché.

Un nouvel essai a été conduit pendant l'hiver de 1933-34 pour comparer une ration riche avee une ration pauvre en orge, au point de vue de la rapidité et de l'économie de l'augmentation de poids. Cet essai a été continué à partir du moment où le poids moyen des porcs était encore inférieur à quarante livres et jusqu'à ce que le poids de vente ait été atteint. La ration qui comprenait deux parties d'orge et une partie d'avoine a produit une augmentation de poids de quatorze pour cent plus rapide avec sept pour cent de moins de fourrages que lorsqu'on se servait de 2-3 d'avoine et de 1-3 d'orge. On donnait avec les deux rations six pour cent de déchets d'abattoir et trois livres de lait par porc et par jour. L'effet des deux rations sur le type des porcs, au moment de l'abatage, a été exactement le même. Nous ne savons pas encore au juste jusqu'à quelle proportion la quantité d'orge donnée dans la ration des jeunes porcs peut être portée; tout ce que nous pouvons dire c'est que les quantités indiquées ei-dessus ont donné des résultats satisfaisants dans les essais qui ont été conduits jusqu'ici.

L'orge produit plus de nourriture par acre que l'avoine. La production moyenne d'orge en ces douze dernières années au Canada a été de 24 boisseaux par acre et la production moyenne d'avoine pendant la même période, de 30 boisseaux. Le rendement de principes nutritifs par acre été de 924 livres pour l'orge, et de 734 livres pour l'avoine. L'avoine renferme une certaine quantité de fibre qui lui enlève de la valeur pour l'alimentation des porcs, et la proportion de fibre est encore plus élevée dans l'avoine de pauvre qualité.

DIVERS

DEMANDEZ-LES EN FRANCAIS

Le gouvernement fédéral publie, chaque année, un bon nombre de brachures françaises portant sur tous les sujets agricoles qui nous intéressent. Il est malheureux que nos cultivateurs ne se prévalent pas de l'offre qui leur est faite de recevoir gratuitement ces brochures, sur simple demande, à l'endroit suivant:

Division des publications,
Ministère de l'Agriculture,
Ottawa, Canada.

Il n'est même pas nécessaire de mettre un timbre sur l'enveloppe

Rappelons-nous bien une chose. C'est que ces publications sont à notre disposition et si nous ne nous empressons de les demander régulièrement, il arrivera un jour, peut-être, où l'on refusera de nous les imprimer dans notre langue.

INDUSTRIE ANIMALE

Feuillet 106, N. S. Sélection des sujets reproducteurs.

Feuillet 46 N. S. Castration et ablation de la queue des agneaux.

Feuillet 38 N. S. Guide des expéditeurs de bétail.

Feuillet 3. La laine et sa préparation. Circ. 29 N. S. Le baignage des moutons.

Feuillet 127 N. S. L'orge, son emploi dans l'alimentation des bestiaux.

Mussolini combat le feu par le feu



Mussolini assiste à l'essai des ces puissants jets de flammes chimiques comme moyens de combat. Il a aussi manié un nouveau genre de grenades.

$545,000 pour l'Office du marché

OTTAWA. — Un vote de $545,000 pour l'Office du marché fédéral vient de passer à la Chambre des Communes. Cet argent servira à payer les salaires et à conduire l'entreprise à bonne fin.

Ce projet est venu sur le tapis trois ou quatre fois, il fut la cible des Libéraux et la cause d'un véritable débat politique.

GARE AUX SAUTERELLES

Grâce à la pluie, le fléau ailé ne s'est pas encore attaqué aux grains qui croissent. Cependant, les fermiers sont avertis de se préparer à les combattre. M. Taggart, ministre de l'agriculture, dit que l'humidité est plutôt favorable à l'éclosion des sauterelles. Il ajoute que tout est prêt pour la distribution du poison. D'après les rapports, les sauterelles auraient fait leur apparition à soixante et deux endroits différents.

LA CULTURE SUR LES PRAIRIES

Il y a dans les provinces des Prairies quatre types de culture plus ou moins distincts: d'abord, la culture du blé; en deuxième lieu, la culture mixte; en troisième lieu, l'industrie laitière (qui s'associe généralement à la culture mixte); et en quatrième, le ranch; nous extrayons ce renseignement d'un bulletin récemment publié par le Gouvernement fédéral sur "Les Provinces des Prairies dans leur rapport à l'économie nationale du Canada". La culture du blé prédomine dans le sud-ouest et le centre de l'Alberta, dans toute la Saskatchewan (à l'exception de l'extrême nord et est et de la zone sèche), et dans le sud du Manitoba. Toutefois, dans cette dernière zone, la proportion d'autres céréales et plantes fourragères grossit rapidement. On trouve le système de culture mixte dans le nord et l'ouest de l'Alberta, et dans les parties nord et est de la Saskatchewan et du Manitoba—en d'autres termes, dans presque toute la région des parcs. La culture mixte est aussi le type dominant des districts irrigués. D'autre part, c'est dans l'est du Manitoba, le nord-est de la Saskatchewan et le nord-ouest de l'Alberta que l'industrie laitière a fait le plus de progrès. L'industrie des ranches ou de l'élevage est à peu près limitée aujourd'hui à la région sèche du sud-ouest de la Saskatchewan et du sud-est de l'Alberta, et à une bande de terre qui s'étend à partir de la frontière internationale vers le nord jusqu'aux pieds des montagnes, au delà de Calagary. La culture du blé a été introduite dans les provinces des Prairies il y a 120 ans par les colons Selkirk au Manitoba.

ON BENEFICIE DU VOISINAGE DES ARBRES

PRINCE-ALBERT. — L'embellissement des propriétés par les plantations d'arbres devient d'une grande importance pour les fermiers du sud de la province, au dire de M. Robson Black, vice-président et directeur de l'Association forestière canadienne et éditeur de la "Forêt Canadienne", en visite ici dernièrement.

Dans sa tournée annuelle, il a remarqué que les résidents de l'Ouest du Canada améliorent non seulement leurs maisons, mais aussi ses alentours, à cause de l'agrément des bosquets près des résidences.

Il y a quelques années, on remarquait que les habitants du sud aimaient à aller dans les montagnes ou sur les bords des lacs. La dépression est survenue, et maintenant ces mêmes fermiers constatent qu'il est moins dispendieux d'embellir leurs propriétés que de voyager.

M. Black déplore le déboisement excessif dans le nord. Dans un district de l'Ontario-Nord, on est maintenant obligés de charroyer le bois à des milles de distance, heureusement que le sol pesant de cette région n'a pas poudré comme en Saskatchewan.

M. Black a ses quartiers généraux à Montréal et à Québec. Récemment, il s'est rendu en auto à la station forestière du Lac Emma, accompagné de M. R. T. Cook, surintendant de l'office des Ressources Naturelles, par intérim. M. Black a aussi donné une conférence à Winnipeg.

NOUVELLES

Nos dépenses militaires sont très élevées

OTTAWA—De 1921 au mois de février cette année, le Canada a dépensé pour fins militaires seulement la somme de$146,478,320, suivant un rapport déposé hier aux Communes. L'année où les dépenses militaires ont été les plus fortes est celle de 1929-1930, alors que le gouvernement a déboursé $11,206,294. La plus petite somme dépensée à ces fins fut celle de l'an dernier, soit $7,996,948. Durant la période mentionnée ci-haut, le pays a déboursé $8,787,116 pour immeubles militaires.

$16,566,000 POUR LES PENSIONNES

OTTAWA.— Les pensions aux viellards ont coûté $16.566.000 au Canada, l'an dernier, a fait savoir, aux Communes, M. Gordon, ministre du Travail. Le gouvernement fédéral a contribué $12.313.000 de la somme globale. Le nombre de pensionnés étaient de 86.873, dont 46.281 en Ontario, 4.286 en Alberta, 8.095 en Colombie anglaise, 9.236 au Manitba, 6.509 en Nouvelle-Ecosse, 1.258 en l'Ile du Prince-Edouard et 9.203 en Saskatchewan.

L'impression des listes a coûté à date $1,691,046.

OTTAWA—L'impression des listes électorales, jusqu'ici, a coûté $1,691,046, suivant un rapport déposé aux Communes. On a payé $1.207.729 aux registrateurs et énumérateurs et le reste en salaires du personnel, en frais d'impressions et autres fins.

La machinerie installée à l'Imprimerie nationale pour préparer les listes a coûté $124.855.

Le Marché

Lundi, 10 juin 1935

BLE. — No 1 dur, 82 3-4; No 1 nord, 82 1-4; No 2 nord, 79 1-4; No 3 nord, 74 1-2; No 4, 69; No 5, 61 3-4; No 6, 61 1-4; fourrage, 57 1-4.

AVOINE. — 2 C.W., 40; 3 C.W., 37; Ex. 1 fourrage, 37; No. 1 fourrage, 35 1-4; No 2 fourrage, 33 1-2; rejetée, 29; voie, 39 1-2.

ORGE. — 3 C.W., 40 1-8; 4 C.W., 38; voie, 40 1-2.

LIN. — 1 N. W., 124 1-2; 2 C.W., 120 1-2; 3 C.W., 105, rejeté, 105; voie, 124 1-2.

SEIGLE. — 1 C. W., 43 3-8; 2 C. W., 43 3-8; voie, 43 3-4.

Les compagnies offrent 6 pour cent

OTTAWA. — Le premier ministre R. B. Bennett a déclaré à la Chambre des Communes que toutes les compagnies d'assurance du Canada, à partir du mois de janvier prochain, offriront un taux d'intérêt à six pour cent.

Candidats Conservateurs

EDMONTON.— Des candidats conservateurs seront choisis dans les circonscriptions représentées actuellement à la législature de l'Alberta par le premier ministre R.-G. Reid et l'ex-premier ministre J.-E. Brownlee, a annoncé D.-M. Duggan, chef conservateur provincial.

DENEGATION

TORONTO. — M. George F. Hougham, secrétaire du Dominion a publiquement nié que M. H. H. Stevens avait été choisi comme chef d'un nouveau parti.

LA FIN DES PARLEMENTS PROVINCIAUX

GODERICH.—Le conseil de comté de Huron vient de proposer l'abolition des législatures provinciales au Canada sous prétexte d'économie.

LA VALEUR DE L'OR

OTTAWA. — En réponse à une interpellation du député libéral de Vancouver-Centre, M. Ian MacKenzie, le premier ministre a déclaré qu'il a l'intention de présenter un bill pour autoriser le gouvernement à déterminer comme il l'entendra la valeur de l'or.

La valeur légale de l'or est actuellement de $20.67 l'once. La valeur marchande du métal jaune est cependant aux alentours de $35 l'once. Il peut arriver que le gouvernement ait besoin de changer la valeur légale de ce métal.

La loi dont le gouvernement entend proposer l'adoption n'entrera toutefois en vigueur qu'à la suite d'une proclamation spéciale.

LA QUESTION DE SECESSION

LONDRES—La question de sécession d'un Etat ou d'une province d'un dominion britannique est avant tout une question qui regarde le gouvernement fédéral de ce dominion, d'après une décision rendue par le comité conjoint de la chambre des lords et de la chambre des communes dans le cas de l'Australie de l'ouest, qui demande le séparation d'avec le Commonwealth australien.

Elle ne veut pas payer

WASHINGTON. — La Grande-Bretagne a notifié les Etats-Unis qu'elle ne paierait pas la dette de guerre de $85,670,756 due le 15 juin.

Ils demandent une campagne

MOSCOU. — L'organe Pravda du parti communiste demande une campagne de protestations contre les idées de "Don Juan" et les abus du divorce facile des Soviets.

FONCTION ABOLIE

DUBLIN. — Il n'y aura bientôt plus de gouverneur général en Irlande. Le président Eamonn de Valera a laissé voter les crédits strictement nécessaires pour le maintien de cette fonction, annonçant qu'il faudra en finir par l'abolition de ce poste. La constitution de l'Etat Libre d'Irlande verra à cette fin à être amendée.

CONTRIBUTIONS DE NOS CORRESPONDANTS

La Vie Française en Saskatchewan

* * * *

Imposantes funérailles De M. H. Lacroix

SERVICE A LA CATHEDRALE DU SACRE-COEUR

PRINCE-ALBERT. — Le service de funérailles de M. H.. Lacroix fut chanté par M. l'abbé A. D. Delisle, curé, samedi dernier, à la cathédrale. Le défunt, âgé de 76 ans, pionnier et homme d'affaires de cette ville vivait retiré depuis 1932. Il fut inhumé dans le terrain réservé à sa famille, au vieux cimetière catholique.

S. E. Mgr J.-H. Prud'homme, D.D., évêque de Prince-Alhert, a donné la dernière bénédiction à la dépouille mortelle et a prêché.

Son Excellence était assistée de MM. les abbés L.-J. Daoust et G. Bouchard. MM. les abbés A. DesRosiers et William Fraser servirent comme diacre et sous-diacre.

Un grand nombre de citoyens de tout âge et de toute condition, par leur présence, payèrent un dernier tribut à la mémoire de celui qui pendant plusieurs années se dévoua aux intérêts de Prince-Albert et du district.

Les enfants de l'Orphelinat St-Patrice étaient aussi présents, car M. Lacroix fut un bienfaiteur de cette belle institution.

En outre des membres de la famille Lacroix, étaient présents: le maire H.-J. Fraser, les échevins, l'ex-maire H. M. Sibbald et beaucoup d'autres dignitaires.

Les porteurs du drap mortuaire étaient: M. C. S. Nelson, conseiller municipal, MM. Ernest, Alfred, Wilfrid et Jacques Lacroix. Huit petits-fils du regretté défunt portaient les tributs floraux.

Bellegarde

—La mère de M. Arthur Poirier, après avoir passé l'hiver ici, est retournée à Saint-Norbert, Man. Elle s'est déclarée enchantée de son séjour à Saint-Maurice.

—Félix Sylvestre, accompagné de son frère Alphonse, est allé consulter des médecins spécialistes à St-Boniface. Espérons qu'il reviendra avec un espoir certain de prompte et définitive guérison.

—Nos jeunes gens sont sérieusement à l'ouvrage; ils préparent activement leur pièce et les chants pour les grandes fêtes des 18 et 19 juin. Nos bons voisins de Storthoaks se proposent de leur donner un coup de main ou plutôt un coup de voix.

Régina

MEDAILLE D'OR

Encore une autre victoire remportée par l'un de nos jeunes; le 22 mai dernier, Monsieur Roger Whitmore a remporté à Edmonton le championnat de boxe pour le Canada, classe poids plume. Le champion ne compte que 21 ans et n'a jamais été entraîné par des professionnels. Il a reçu une très belle médaille d'or de Junior Featherweight Amateur League of Saskatchewan.

DOCTEUR ROY

Nous avons tous appris avec plaisir la nomination par le gouvernement du Docteur Laurent Roy comme membre et vice-président de la Commission du Cancer. A ce que l'on entend dire les lettres des cercles locaux n'ont pas été sans effet; et le nouveau titulaire remercie bien respectueusement tous ceux qui ont appuyé sa demande.

Montmartre

M Ernest Thériault, veuf de Marie Roy, décédée le 14 janvier 1935, épousait Mme Vve Bissonnette, soeur de M. le curé de Mutrie, le 3 juin 1935. Partis en voyage de noces. Voeux aux jeunes époux.

Nous regrettons d'enregistrer la mort de M. Adélard Pépin, décédé, le 2 juin, à l'âge de 58 ans et demi, après une courte maladie. Le surmenage des travaux des semailles, un rhume négligé, et une double pneumonie, le ravirent bientôt à l'affection des siens.

Le défunt appartenait à une famille de pionniers de Montmartre dont il était un résident estimé depuis de nombreuses années.

Il laisse pour le regretter, son épouse, née Anna Provencher, une fille, Béatrice, deux frères, Henri de Montmartre, et Alfred de Tomahawk, Wisconsin.

Les funérailles, le 4 courant, réunirent une foule nombreuse, malgré la température défavorable et les chemins en mauvais état. Le service fut célébré par le Rév. Père A. Thériault, curé de Montmartre. Assistaient au choeur, Mgr Bois, curé de St-Maurice, MM. les abbés Ferland de Storthoaks et Granger de St-Hubert.

Aux nombreux témoignages d'estime reçus, nous ajoutons nos plus sincères condoléances à la famille.

St Victor

Jeudi soir, le 30 mai, la paroisse avait le plaisir de recevoir dans la salle paroissiale M. l'abbé Kugener, curé de Willow-Bunch, pour une conférence dont le titre était: "La Cité Vaticane".

La Cité Vaticane, centre de la chrétienté, est un sujet qui ne manque pas d'intérêt en lui-même, et qui fut rendu plus intéressant par le soin que lui apporta le conférencier. Au moyen de projections, M. le curé fit visiter l'intérieur de plusieurs basiliques et chapelles remarquables. L'auditoire, très nombreux, le suivit attentivement. Ce fut un voyage peu dispendieux et bien gai.

Il termina la soirée par quelques séries de vues comiques qui égayèrent l'assemblée.

A l'ouverture, Mlle Claire Lalonde exécuta un joli morceau de piano.

Nous prions M. le curé d'agréer nos plus chaleureuses félicitations et nos sincères remerciements.

Billimun

DECES

Le 11 avril mourrait subitement, des suites d'un malheureux accident, M. Antonio Désilets âgé de 55 ans. M. Désilets se trouvait dans son wagon transportant une vache, quand la voiture versa sens dessus-dessous, et lui fractura le crâne. L'accident est survenu à quelques arpents de la maison. Les funérailles eurent lieu le 13 avril en présence des parents et de plusieurs amis du défunt. A la famille éplorée nous offrons nos sincères condoléances.

MARIAGES

Le 23 avril avait lieu dans notre église deux mariages. M. Alexandre Arsenault unissait sa destinée à Mlle Alice Brière, et M. Emile Mailhot à Mlle Clodia Arsenault. Les deux couples sont établis dans la paroisse. Nous leurs présentons nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité. M. et Mme A. Arsenault, père et mère de deux des mariés, célébraient le même jour le 25ème aniversaire de leur mariage. A ceux-ci nos félicitations et meilleurs souhaits. Le dîner fut servi chez M. B. Mailhot, père et le souper chez M. Arsenault, ainsi que la soirée, à laquelle étaient présents nombre de parents et d'amis.

NAISSANCE

A M. et Mme Camille Jaquin est né un fils le 3 mai, baptisé du nom de André. Parrain et marraine, M. Roger Viturat, cousin de l'enfant, et Mme Viturat, tante.

Durant le beau mois de mai notre bonne Mère du ciel nous a favorisé d'une abondante pluie depuis longtemps désirée, qui a ravivé les courages. Nous en remercions cette bonne Mère et la Divine Providence, et nous espérons qu'elles continueront de nous accorder encore de ces célestes rosées, durant l'année.

Campagne

D'ABONNEMENT du *"Patriote"*

avec le concours du

Collège Mathieu de Gravelbourg

PRIX D'ENTREE

Enfants .... 25c Entrée générale 50c
Billets réservés 75c

Lisez bien ceci

Tout abonné en règle aura droit à 2 billets réservés et à l'entrée gratuite de ses enfants audessous de 15 ans.

BILLETS—Chaque endroit est accompagné du nom de celui qui s'occupe de distribuer les billets d'entrée à ceux qui assisteront au concert de cette localité.

DIRECTIVES—Payez votre abonnement d'avance pour jusqu'en 1936 et demandez vos billets d'entrée immédiatement (pas besoin de billets pour vos enfants) à VOTRE AGENT LOCAL de préférence, ou bien à l'agent de l'endroit où le concert aura lieu, ou encore aux bureaux du Patriote, mais en mentionnant l'endroit où vous assisterez au concert. Si vous payez comptant, exigez un reçu car aucune réclamation ne sera reconnue à moins d'un reçu. Si vous payez par mandat, gardez le talon comme reçu.

MODIFICATIONS—Nous publions l'itinéraire, mais il peut subir quelques modifications. Relisez-le.

Itinéraire

JUIN
30 Dim.—SASKATOON. J.-A. Gaulin, 116 Ave. S, Sud.
JUILLET
1 Lun.—ST-DENIS. Albani Pion.
2 Mar.—PRUD'HOMME. Théo. Gauthier.
3 Mer.—SAINT-FRONT. Frs Dubreuil, à Rose Valley.
4 Jeu.—SAINT-BRIEUX. Henri Hamonic.
5 Ven.—ZENON PARK. Arthur Daoust.
7 Dim.—PRINCE-ALBERT. Le Patriote.
8 Lun.—ALBERTVILLE. R. P. Simard, O.M.I.
9 Mar.—SAINT-LOUIS. Georges Branger
10 Mer.—DOMREMY. Aline Ouellet.
11 Jeu.—BELLEVUE, M. Pierre, Gareau.
12 Ven.—DUCK-LAKE. J.-A. Landry.
14 Dim.—MARCELIN. L'abbé A.-L. Lebel.
15 Lun.—DEBDEN. J.-A. Godard.
16 Mar.—SHELL RIVER. Eug. Durette, à Ormeaux.
17 Mer.—JACK FISH. L'abbé J.-A. Coursol.
19 Ven.—SAINT-HIPPOLYTE. Alph. Jullion.
20 Sam.—SANDALL. L'abbé Forget.
21 Dim.—DELMAS. Edgar Laflamme.
22 Lun.—ROSETOWN. Albert Mourre.
24 Mer.—DOLLARD. Mme. P.-A. Duwez.
25 Jeu.—VAL MARIE. C. Brodeur.
26 Ven.—PONTEIX. J.-O.-K. Laflamme.
27 Sam.—FERLAND. A. Fournier.
28 Dim.—MEYRONNE. Louis Girardin.
29 Lun.—SAINT-VICTOR. W. O'Reilley, à Scout Lake.
30 Mar.—WILLOW-BUNCH. L'abbé H. Kugener.
31 Mer.—RADVILLE. L'abbé J.-A. Morissette.
AOUT
2 Ven.—FORGET. L'abbé J.-A. Lachapelle.
3 Sam.—WAUCHOPE. L'abbé Z. Garand.
4 Dim.—BELLEGARDE. Jos. Sylvestre.
5 Lun.—SAINT-ANTOINE. Oct. Carrière.
6 Mar.—SAINT-HUBERT. Paul Mullie.
7 Mer.—MONTMARTRE. C. Dozois.
8 Jeu.—SEDLEY, Jos. Soury-Lavergne.
9 Ven.—GRAVELBOURG. Emile Dorais.

AUX AGENTS—Les billets et instructions seront tous envoyés ces jours-ci aux endroits du concert. L'agent local devra donc s'entendre avec ceux-ci pour l'ordre des billets. Ils auront la liste de tous les abonnés du district, mais chaque agent local recevra la liste de son endroit avec la circulaire de l'A.C.F.C. sous peu.

ENTENDU QUE NOUS IRONS AUX ENDROITS OMIS L'AN PROCHAIN

Examens de français de l'A.C.F.C

DONS RECUS

Cercle Paroissial de l'A.C.F.C. Saint-Brieux,	$5.00
Cercle Paroissial de l'A.C.F.C., Mutrie	2.00
M. l'abbé Lucien Martin, Mutrie	1.00
M. Ludovic Normand, Prud'homme	2.00
M. Arthur Nobert, Fir-Mountain	1.00
Cecle Paroissial de l'A.C.F.C., St-Hubert	2.00
M. Alphonse Jullion, St-Hippolyte	2.00
Mesdemoiselles Jullion, St-Hippolyte	3.00
M. Lucien Forseille, Duck-Lake	1.00
M. l'abbé J.-E. Brouillard, Lac-Pelletier	2.00
M. Raymond Denis, Montréal	5.00
M. l'abbé R. Girouard, Fairholm	volumes
M. l'abbé J.-A. Thérriault, Montmartre	2.00
M. A.-T. Breton, Montmartre	2.00
et tous les autres noms sur la liste ci-jointe.	
Cercle Paroissial de l'ACFC, Prud'homme	12.30
La Féd. des Femmes Can.-Françaises, Gravelbourg	5.00

CONTRIBUTION DE MONTMARTRE

La liste suivante est la contribution collectée par le Cercle de Montmartre pour les examens de français.

Rév. J.-A. Thériault	$2.00
M. A.-T. Breton	2.00
Rév. J.-M.-A. Granger	.50
M. D. Langlois	.50
Mme. L.-R. Côté	.50
M. P. Goulet	.50
M. H. Robert	.25
M. W. Lavoie	.35
M. H. O'Shaughnessy	.25
M. A. Dubois	.25
Mlle Gilberte Côté	.25
M. Paul Beauchemin	.25
M. Max Coupal	.25
M. Henri Pepin	.25
M. Adélard Rioux	.25
M. W. O'Shaughnessy	.25
Mlle Joan Billings	.25
M. J.-A. Léveille	.25
M. N. Bellemare	.25
M. J.-Bte Ferraton	.25
M. Louis Fournier	.25
M. Thos Rivard	.25
M. Albert Lévesque	.25
M. C. Dozois	.25
M. Jos. Langlier	.25
M. O. Coupal	.25
M. Léo. L'Heureux	.25
M. R.-A. Doltère	.20
Mme Frs Ecarnot	.20
M. Régis Ferraton	.15
Mlle J de Trémaudin	.10
M. L. Perron	.10
M. J. Perras	.10
M. L.-A. Goulet	.10
M. P. Bouthiller	.10
M. Ad. Faubert	.10
M. Wilfrid Beaudin	.10
M. Léo. Coupal	.10
M. Hubert Mouly	.10
M. Damien Perron	.10
M. Frédéric Rainville	.10
Mme J. Boudreau	.05
M. O. Fournier	.05
Mme H. Ferraton	.05
M. Dosité Coupal	.05
Total	$13.55

L'Association Catholique Franco-Canadienne offre ses plus vifs remerciements à tous ses Bienfaiteurs pour les dons généreux qu'ils viennent de lui faire parvenir. Ces dons lui permettent de continuer l'oeuvre si importante pour notre groupe des examens de français, et de récompenser les efforts que font les petits franco-canadiens de la Saskatchewan pour étudier leur langue maternelle.

L'A.C.F.C. espère que l'exemple de patriotisme en action donné par ces généreux bienfaiteurs sera suivi par beaucoup d'autres.

C'est pour les petits canadiens français.

Les dons peuvent être adressés au
SECRETARIAT DE L'A.C.F.C., VONDA, (Sask.).

LE COIN DES INSTITUTEURS

Les écoles suivantes nous ont fait parvenir leurs contributions à la caisse des examens:

Couvent et école paroissiale, Willow-Bunch: $2.50; couvent et école séparée, Laflèche: $1.00; Ecole du village, Ponteix, grades 8, 9 et 10: $1.00; Bellevue, $2.00; Couvent de Montmartre: $2.30; St-Cyril et St-Hippolyte, $1.75; Vawn, école du village. $1.00; Couvent et école du village, Bellegarde: $2.75; Couvent de Forget: $4.00; Bernadette, Shell-River: $1.25; école du village, Vonda; 2e versement: $0.25; Neuville, Lac-Pelletier: $0.50; Notekeu-Creek, Ponteix: $0.30.

Aux instituteurs et aux élèves nos plus sincères remerciements.

Jusqu'ici nous avons reçu les contributions d'un peu moins de la moitié des écoles qui ont participé aux examens. Nous voulons espérer que les autres n'oublieront pas de nous faire parvenir les leurs. Bien que les examens soient passés, il n'est pas trop tard pour qu'instituteurs et institutrices s'occupent de recueillir les petites offrandes de leurs élèves. Plusieurs nous ont d'ailleurs fait savoir que la contribution allait être envoyée sous peu.

Le Secrétariat, Vonda, (Sask.)

En visite pour quelques jours chez M. Jean Brière, et Sinaï Brière, Mme P. Hamel et Mlle A. Dumont de Gravelbourg ainsi que M. A. Masson de Oak-Lake, Manitoba.

Les semences sont enfin terminées quoique bien en retard cette année; elles nous donnent cependant de bonnes espérances pour la récolte.

De passage à nos bureaux

M. et Mme Eugène Carfantan de St-Brieux et M. Pierre Nédellec aussi de St-Brieux, en compagnie de Mlle Louise Leguilloux de Prince-Albert.

M. Eugène Durette de Ormeaux.

UNE CRISE DU CONTROLE DES NAISSANCES

Par le Rév. P. Wilfrid Parsons, S.J. dans l'"America", 4 mai

(Résumé)

Après vingt ou trente ans de propagande à outrance, les tenants du contrôle des naissances commencent à considérer les effets obtenus. D'après leurs récentes publications, il est juste de dire qu'ils ne sont pas satisfaits, mais plutôt alarmés. Ils ont répandu leur doctrine, ils ont ouvert 150 cliniques et se sont rendus maîtres de la publicité. Mais qui ont-ils convaincu? Et quels résultats ont-ils obtenus?

LE SUICIDE DES MEILLEURES CLASSES DE LA SOCIETE

Au lieu de l'amélioration de la race, c'est une recrudescence de l'égoïsme.

De plus, cette théorie du contrôle des naissances offre de grands dangers pour la classe pauvre à cause des drogues nocives mises à leur portée.

Enfin, l'effet général du contrôle des naissances est contraire à la science et nuisible au peuple.

"Baiser mortel"

TORONTO. — "Le baiser d'une mère tuberculeuse est souvent le baiser de la mort", d'après l'opinion du Dr. H. E. Keinschmidt, directeur de l'Asociation anti-tuberculeuse de New-York.

Il prétend que le baiser est le grand propagateur de la tuberculose. Les mères avant de baiser leurs enfants sur la bouche devraient toujours être certaines qu'elles sont indemnes de germes tuberculeux.

NOS DOMESTIQUES.

Baptiste entre dans le cabinet de monsieur, en train de tempêter contre un cigare infumable.

—C'est odieux!

—Ah! oui, fait Baptiste, les cigares de monsieur... ...

—Qui vous l'a dit?

—Monsieur a dû remarquer que je n'en fume plus!

❖ ❖ ❖

MILITARIANA.

Le sergent Brischard explique aux conscrits les phénomènes astronomiques.

—Alors, sergent, demande le fusilier Pitou, il y a éclipse de soleil quand il fait nuit le jour?

—Indubitablement.

—Et éclipse de lune?

—Eclipse de lune....... quand il fait jour la nuit .... C'est élémentaire, imbécile!

NOUVELLES

UN MILLIER EN MARCHE

250 D'EDMONTON

VANCOUVER. — Trois cent cinquante autres grévistes du camp de concentration se sont embarqués sur un train de marchandises, en route pour Ottawa, afin de se plaindre contre leurs conditions de vie au chantier de secours. Ce qui porte à environ mille le nombre des marcheurs vers l'Est.

A Edmonton, 250 chômeurs ont décidé de joindre cette marche de parade vers Ottawa. D'autres sont campés à Kamloops ou sont en marche.

Le maire McGeer a télégraphié au maire Oland d'Ottawa faisant allusion à la dernière protestation contre cette parade des ouvriers du camp de concentration.

"Sûrement qu'un maire de votre nom ne peut s'opposer à ce que ces hommes portent leurs griefs devant le gouvernement de la nation. La plupart de ces chômeurs viennent de l'Est du Canada et veulent y retourner." Telle est la teneur d'une partie du message.





L'impôt sur le revenu

Les collections de l'impôt sur le revenu se totalisent presque à $200,000. C'est beaucoup mieux que l'an dernier, alors qu'elles furent de $160,670 ou $37,000 de moins que cette année.

LES PERTES PAR LE FEU

REGINA. — En Saskatchewan, pour 1934, les pertes par le feu se chiffrent à $1,869,903, soit environ un demi-million de moins que l'an dernier.

Les pertes de vie par le feu furent au nombre de 30 en 1933 et 14 en 1934, tandis que les blessés ont augmenté de 17 à 20.

ILS NE SERONT PAS ALIMENTES

REGINA. — Le maire Rink a déclaré que la ville de Régina ne nourrira pas les grévistes de Vancouver en marche sur Ottawa.

Total de $12,000,000

REGINA. — En Saskatchewan, pour 1935, les dépenses pour secours direct et fins d'agriculture se chiffreront approximativement à $12,000,000 d'après le rapport de M. J. G. Taggart, ministre de l'agriculture.

La compagnie d'aviation M et C ouvre des bureaux ici

PRINCE-ALBERT. — La reprise des affaires dans le nord de la Saskatchewan fait qu'une autre compagnie d'aviation établit son aéroport ici; c'est la compagnie M et C de Saskatoon.

Tous les mercredis, un avion de cette compagnie s'envolera au Lac la Ronge et tous les samedis, à Big River, Beauval et Ile-à-la-Crosse.

UNE NOUVELLE N.R.A.

WASHINGTON. — Les chefs de la Fédération américaine du travail ont la vision d'une nouvelle NRA surgissant des cendres de l'ancienne. Le comité exécutif de la Fédération envisage déjà le projet de soumettre au président Roosevelt un bill à cet effet, rédigé par Charlton Ogburn, l'un des hommes de loi dont les services sont retenus par M. Green et ses assistants.

Le fond du Cancer dépasse $400,000

OTTAWA. — D'après une déclaration officielle, le fond du cancer du jubilé royal atteindrait maintenant $420,529.

Le juge, Sir Lyman P. Duff, le premier ministre R. B. Bennett et le chef libéral Mackenzie King sont membres honoraires de cette souscription de bienfaisance.

UNE MESSE POUR L'AME DE Mme BEAUSOLEIL

Mme Cécile Dufault, fille de feu Mme Beausoleil décédée à Willow-Bunch, a fait dire une messe dans la chapelle des RR. PP. Oblats, à l'occasion du trentième jour de la mort de sa regrettée maman.

Ils visiteront le Canada

Le premier ministre de l'Australie, M. J.-A. Lyons et son épouse visiteront bientôt le Canada.

Les exportations françaises sur le marché des dominions

C'est là plus qu'en Angleterre qu'elles sont atteintes — Conférences de M. Halgouët — Les sacrifices consentis de part et d'autre

PARIS. — Plus qu'en Angleterre c'est sur le marché des dominions que les exportations françaises sont atteintes par Ottawa. M. de Halgouët, attaché commercial de France en Grande-Bretagne a fait au comité national des conseillers du commerce extérieur, une conférence sur les conséquences de ces accords, sous la présidence de M. de Fleuriau, ancien ambassadeur, président et délégué du comité national des conseillers du commerce extérieur.

Après avoir tracé l'historique de la conférence d'Ottawa et avoir analysé sommairement les accords qui en découlèrent, de Halgoët a fait ressortir que les Dominions étaient loin d'avoir consenti des sacrifices de la même importance que ceux de la Métropole et que au contraire ils n'avaient cessé de réclamer chaque jour de nouvelles concessions. Passant aux conséquences directes des accords sur le commerce franco-britannique, le conférencier a montré que la diminution des échanges français ne provenait que dans une très faible proportion, environ 1-40, de la consolidation ou de la création des droits préférentiels établis en faveur des dominions. C'était plutôt sur les marchés de ces dominions mêmes que les articles d'exportation français se trouvaient le plus sensiblement atteints. Les accords d'Ottawa, estime M. de Halgouët, constituent une première exception au principe de la clause de la nation la plus avorisée qui formait un des fondements de la politique commerciale de l'Angleterre.

Celle-ci par ailleurs, en s'engageant pendant cinq ans à assurer à ses dominions des minima ou des marges de préférence, a limité sa faculté de consentir des réductions contractuelles aux pays étrangers. Après avoir fait resortir les différentes critiques qui s'étaient produites à l'égard des accords tant en Angleterre que dans les dominions, le conférencier, comme conclusion, a fait prévoir pour 1937 une révision sur des bases très différentes.

M. de Fleuriau, après avoir remercié et félicité son ancien collaborateur à l'ambassade de Londres, s'est rallié à ses conclusions tirées de la longue observation d'une nation qui s'est distinguée par son aversion pour les idées préconçues et par son bon sens expérimental.

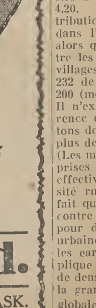
L'accroissement de la population dans l'Ouest

De 420,000 qu'elle était en 1901, la population des provinces des Prairies est passée à 2,354,000 en 1931 — Augmentation annuelle de 64,500 — La densité moyenne

OTTAWA. — De 420,000 qu'elle était en 1901, la population des Provinces des Prairies est passée à 2,354,000 en 1931, soit un accroissement de 1,934,000 en trente ans ou une moyenne annuelle d'environ 64,500.

D'après les données du recensement de 1931, 1,195,000 habitants vivaient sur des fermes et 709,000 dans des cités et villes de plus de 1,000 âmes, 273,000 dans des districts ruraux mais non pas dans des fermes et 176,000 dans des villes et villages de moins de 1,000 âmes. Parmi la population rurale n'habitant pas dans des fermes, 50,000 étaient domiciliés dans des municipalités rurales qui sont urbaines sous tous les rapports sauf qu'elles ne sont pas constituées comme municipalités urbaines, 1,210,000 du grand total sont nés dans les Provinces des Prairies au lieu de 156,000 en 1901, ce qui donne un accroissement de 1,054,000; en outre, une centaine de mille habitent maintenant d'autres provinces. Il s'en suit que la population moyenne depuis 1901, soit environ 1,192,000 âmes a presque doublé en trente ans par l'accroissement naturel. La population de 1931, deux millions un quart, ne se multiplie qu'à raison de 36,000. Ce fait démontre le pouvoir reproductif d'une population de jeunes adultes transplantés, — environ 26% dans ce cas ou un accroissement naturel de 20 par mille.

La densité moyenne des trois provinces (population rurale, régions relevées) ressort à 5.02; Manitoba, 6.75 Saskatchewan, 5.28; Alberta, 4.20. Dans la Saskatchewan la distribution est plutôt égale et dans l'Alberta des plus inégales alors que le Manitoba se classe entre les deux. A noter qu'il y a 65 villages de moins de 10 habitants et 232 de plus de 100 mais moins de 200 (moyenne approximative de 150. Il n'existe pas beaucoup de différence entre ces villages et les cantons dont il y en a quatre et qui ont plus de 50 habitants par mille carré. (Les municipalités rurales sont comprises avec les urbaines). Il existe effectivement un lien entre la densité rurale et l'urbanisation. Le fait qu'il y a 749 centres urbains contre 7,425 cantons ruraux, ou un pour dix, autrement dit une unité urbaine, en moyenne, pour 360 milles carrés de territoire rural, s'explique facilement, alors que le peu de densité de la population rurale et la grande étendue de la superficie globale expliquent sans difficulté pourquoi les unités urbaines sont peu populeuses.



LE R.P. FUNKE, O.M.I. PROVINCIAL DE LA PROVINCE ALLEMANDE

REGINA. — Une note reçue de Rome dernièrement, annonce la nomination du Rév. P. Philippe Funke, O.M.I., provincial de la province de Ste-Marie de Régina. Il est le secrétaire général de la V.D.C.K. et succède au R. P. Thomas Schnerch, O.M.I., qui fut provincial pendant six ans. Pendant son terme d'office, le Rév. P. Schnerch a mérité la reconnaissance de la province de Ste-Marie, spécialement par la fondation du juniorat et du scolasticat de Battleford.

Au nouveau Père Provincial vont les voeux de toute la province et de la part de ses nombreux amis de la Saskatchewan.

Cette nomination de la part du T. R. P. Théodore Labouré, O.M.I., Supérieur Général des Oblats de Marie Immaculée était accompagné de la liste des conseillers de la province de Ste-Marie, qui sont les suivants: Le R. P. Thomas Schnerch, premier conseiller ordinaire et admoniteur; R. P. Theodore Schweers, second conseiller ordinaire; R. P. Antoine Sylla, premier consulteur extraordinaire; le R. P. Nicodème Feist, deuxième consulteur extraordinaire, et le Rév. P. Jean Bokenfoehr, procureur provincial.

Le tourisme au Canada

Les dépenses totales des touristes étrangers au Canada en 1934 sont estimées à $117.124.000 en 1933. Il est estimé que les touristes d'outremer ont dépensé $9.455.000 comparativement à $7.763.000 en 1933; ceux des Etats-Unis venus par automobile, $86.259.000 comparativement à $72.196.000; et ceux des Etats-Unis par chemin de fer et bateau, $34.260.000 comparativement à $29.460.000. Les dépenses des touristes canadiens à l'étranger sont estimées à $60.905.000 comparativement à $50.860.000 l'année précédente. Les dépenses des touristes canadiens outre-mer sont estimées à $14.272.000 comparativement à $24.611.000; par chemin de fer et bateau aux Etats-Unis, $13.988.000 comparativement à $12.267.000.

L'Angleterre compte sur son territoire environ 8,000 criminels, dont 2,000 ont un développement intellectuel supérieur à celui du citoyen ordinaire.

20 ans de douleurs rhumatismales

"Pendant vingt ans j'ai souffert de douleurs rhumatismales et j'étais parfois incapable de marcher. L'emploi du Novoro du Dr. Pierre et du liniment Oléolo m'ont rendue bien portante et ont grandement amélioré mon état de santé général. J'ai trouvé le liniment bon pour le torticolis, les gencives endolories, les maux de dents et les démangeaisons aux pieds; les douleurs disparaissent en quelques minutes. Je vous suis reconnaissante de ces remèdes et ne puis plus m'en passer," écrit Mme Natalja Bojanowska de Johnstown, Pa. Ces deux préparations sont devenues fameuses pour leur excellent effet dans le traitement des soi-disant conditions rhumatismales, douleurs musculaires, jointures raides, courbatures et enflures; elles sont fournies seulement par des agents locaux spécialement désignés par Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

Huit millions de billets français et 48 millions de billets anglais

OTTAWA. — Le nombre de billets français émis par la Banque du Canada au 30 avril 1935 s'élevaient à $8,690,005 et le nombre de billets anglais de $43,566,688.50, suivant les renseignements fournis aux Communes à M. J.-F. Pouliot, député libéral de Témiscouata. M. Pouliot demandait si la première émission était épuisée et dans l'affirmative, à quelle date en serait faite une autre. Le ministère répondit que l'émission était continue. La Banque du Canada a fait savoir qu'elle avait fait expédier à toutes les agences des billets français et anglais, mis à la disposition du public suivant la demande. M. Pouliot demandait combien de billets avaient été distribués dans la province de Québec et dans les autres provinces mais, en réponse à cette question, le ministre a dit qu'on n'avait pas tenu de record de la mise en circulation par province.